

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 03 juillet 2023

Délibération n° 092-2023

Point 05.04

Point 05.04. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 – Faculté des arts

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes, pour l'année universitaire 2023-2024.

La Commission MECC s'est réunie le 26 juin 2023 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2023-2024 de la Faculté des arts

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 de la Faculté des arts**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des arts

Fait à Strasbourg, le 04 juillet 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté des arts

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Enseignements d'ouverture pour non-spécialistes en arts

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L1 - Arts du spectacle - Danse - double cursus

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L1 - Arts du spectacle - Études chorégraphiques

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L1 - Musicologie - Composition et interprétation musicale

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L1 - Musicologie - Musiques actuelles

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L2 - Arts du spectacle - Danse - double cursus

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L2 - Arts du spectacle - Études chorégraphiques

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L2 - Musicologie - Composition et interprétation musicale

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L2 - Musicologie - Musiques actuelles

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L3 - Arts du spectacle - Danse - double cursus

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L3 - Arts du spectacle - Études chorégraphiques

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L3 - Musicologie - Composition et interprétation musicale

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

L3 - Musicologie - Musiques actuelles

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE

Règles applicables à tous les diplômes ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE sélectionnés

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 0

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

Enseignements d'ouverture pour non-spécialistes en arts

ECI - Session unique

État de saisie :

Règles : achevée Tableau : achevée

Validation Composante : 20/04/2023

Visa DES : Non

Validation CFVU : Non

Responsable(s) : Catherine Jordy

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Figures légendaires et héroïques dans les arts		-	1		1	Epreuve écrite sur place	E	01:30	N	

Document interne

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 1

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 6

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 9

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 8

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 8

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Déroptions : 0

Déroptions : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Déroptions : 3

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Déroptions : 11

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Déroptions : 0

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Déroptions : 0

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Déroptions : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Déroptions : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.	Dérogations : 0
Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).	Dérogations : 0
En cas de redoublement , et/ou de modification du diplôme , les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.	Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.	Dérogations : 0
Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.	Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	
Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.	Dérogations : 0
En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.	Dérogations : 0
L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.	Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de DEUG

Additionnels : 2

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4. La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.	Dérogations : 0
Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.	Dérogations : 1
Absence aux épreuves	
La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve avec convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve sans convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une)</u> , que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation. Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:	
<ul style="list-style-type: none"> • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité. • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance. 	Dérogations : 0
<u>Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation</u> peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.	Dérogations : 0

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- (D) • d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride

- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)

- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Assiduité

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D) • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Au delà d'une absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motif de la dérogation : L'assiduité est fondamentale dans la formation, vu l'importance d'une pratique constante.

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE :

- La matière Anatomie-Physiologie des UE3 de L2S3 et L2S4 nécessite une note au moins égale à 10/20 pour bénéficier de la compensation au semestre.
- (D) • hors cette matière, les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motif de la dérogation : La matière Anatomie représente une compétence fondamentale à maîtriser pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, en particulier dans le cadre de la reconnaissance de la licence par le ministère pour la validation d'enseignements équivalents dans le diplôme d'Etat de Professeur de danse.

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

- Les UE6 de Formation musicale de L1S1, L1S2, L2S3, L2S4
- (D) • La matière Anatomie-Physiologie des UE3 de L2S3 et L2S4
- Les UE2 d'Histoire de la danse de L1S1, L1S2, L2S3, L2S4

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Motif de la dérogation : Les enseignements indiqués représentent une compétence fondamentale à maîtriser pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, en particulier dans le cadre de la reconnaissance de la licence par le ministère pour la validation d'enseignements équivalents dans le diplôme d'Etat de Professeur de danse.

- (A) Pour les étudiants en double cursus avec le Conservatoire, afin de valider par reconnaissance d'acquis les éléments du Diplôme d'Etat de professeur de danse, les UE 2 et 6 de chaque semestre de L1, et chaque semestre eux-mêmes, doivent être validés par une note supérieure ou égale à 10/20. A défaut, cela ne pose pas obstacle à la validation par compensation du semestre, de l'année et du diplôme de Licence mention Etudes chorégraphiques.

Diplôme intermédiaire de DEUG

- (A) L'obtention des quatre premiers semestres de la Licence Double Cursus Danse (LDC) donne l'équivalence de la première année du DE (diplôme d'état de professeur de danse)

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Langue vivante - semestre 1		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
Langue vivante - UE 1		-	1							
UE 2 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1										
Introduction à l'art chorégraphique - UE 2		-	2		0.4	Devoir sur table 1	E	01:00	N	
					0.6	Devoir sur table 2	E	01:30	N	
Analyses d'œuvres - UE2		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
UE3-Enseignement interdisciplinaire 2										
Philosophie de l'art-UE3-semester1		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
Introduction à l'art théâtral UE3		-	1		0.4	Contrôle de connaissances	E	01:00	N	
					0.6	Devoir sur table	E	01:30	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Pratique chorégraphique CRR- UE4-L1-S1		-	2		2	Pratique conservatoire	A		N	
Workshop intensif-L1-S1-UE4		-	1		0.7	Epreuve pratique	A		N	
					0.3	Dossier en temps libre	A		N	
UE5-S1 Enseignement interdisciplinaire 4		6	2							
Analyse d' oeuvres et de spectacle-UE5-semester1		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
					1	Oral	O	00:10	N	
Atelier du lecteur UE5		-	1		1	Commentaire de texte	O	00:20	N	
					1	Compte rendu de lecture	A		N	
UE6-L1-S1/ Formation musicale		3	1							
Formation musicale-L1-S1-UE6		-	1		1	Oral	O	00:20	N	
					1	Devoir sur table	E	01:00	N	
Semestre 2 - Danse - double cursus		30	1							
UE1 - (S2) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
- Langue étrangère au choix		-	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
UE2- S2 Histoire et esthétique		6	2							
Histoire et esthétique du ballet classique UE2		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
					1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Danse classique UE2		-	1		0.7	Evaluation pratique	A		N	
					0.3	Dossier en temps libre	A		N	
UE3 S2 Analyse de textes et d'oeuvres		6	2							
Ecritures et notations du mouvement UE3		-	1		1	Devoir sur table	E	01:30	N	
Analyse de spectacles UE3		-	1		1	Commentaire	E	02:00	N	
UE4-L1-S2/ Ecritures		6	2							
Workshop intensif-L1-S2-UE4		-	1		0.7	Epreuve pratique	A		N	
					0.3	Dossier en temps libre	A		N	
Pratique chorégraphique CRR-L1-S2-UE4		-	2		2	Pratique conservatoire	A		N	
UE5-L1-S2/ Recherche		6	2							
Composition/Projet pluridisciplinaire-L1/S2-UE5		-	1		1	Evaluation pratique	A		N	
1 TD - Atelier de recherche-UE5-semester 2		-			1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Exercices pratiques et travaux d'étapes définis selon chaque groupe. Assiduité obligatoire.	A		N	
UE6-L1-S2/ Formation musicale 2		3	1							
Formation musicale 2-L1-S2-UE6		-	1		1	Oral	O	00:15	N	
					1	Devoir sur table	E	01:00	N	

Responsable(s) : Guillaume Sintès

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Langue vivante - semestre 1		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
Langue vivante - UE 1		-	1							
UE 2 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1		6	2							
Introduction à l'art chorégraphique - UE 2		-	2		0.4	Devoir sur table 1	E	01:00	N	
					0.6	Devoir sur table 2	E	01:30	N	
Analyses d'œuvres - UE2		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
UE3 - Enseignement interdisciplinaire - semestre1		6	2							
Introduction à l'art cinématographique - UE3		-	2		0.6	Devoir sur table	E	01:30	N	
					0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
Analyse d'oeuvres - UE3		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
UE4 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1		6	2							
Introduction à l'art théâtral - UE4		-	2		0.6	Devoir sur table	E	01:30	N	
					0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
Analyse d'oeuvres - UE4		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
UE5 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1		6	2							
Philosophie de l'art - UE 5-semestre 1		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
					1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Méthodologie de l'analyse- UE5-semestre 1		-	1		1	Oral	O	00:10	N	
UE6 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1		3	1							
Atelier du lecteur		-	1		1	Commentaire de texte	O	00:20	N	
					1	Compte rendu de lecture	A		N	
Semestre 2 - Études chorégraphiques										
UE1 - (S2) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
- Langue étrangère au choix		-	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
UE2 - (S2) / Histoire et esthétique		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1 TD - Pratique en lien avec le CM		-	1		0.3	Dossier en temps libre	O	00:20	O	
					0.7	Evaluation pratique	A		O	
UE3 - (S2) / Analyse de textes et d'œuvres		6	2							
1 CM - Invention de la scène moderne (Mutualisé avec le Théâtre)		-	1		0.6	Devoir sur table	E	01:30	O	
					0.4	Devoir sur table: Contrôle de connaissances	E	01:00	O	
1 TD - Analyse de texte		-	1		1	Commentaire de texte	E	02:00	O	
UE4 - (S2) / Écritures		6	2							
1 CM - Écritures et notations du mouvement		-	1		1	Devoir sur table	E	01:30	O	
1 TD - Écriture chorégraphique		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		O	
					0.7	Evaluation pratique	A		O	
UE5 - (S2) / Recherche		6	2							
Dialogue des arts (1)-UE5-semester 2		-	1		1	Devoir sur table	E	01:30	N	
1 TD - Atelier de recherche-UE5-semester 2		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Exercices pratiques et travaux d'étapes définis selon chaque groupe. Assiduité obligatoire.	A		N	
UE6 - (S2) / Projet		3	1							
1 TD - Renforcement disciplinaire - Pratique Théâtre et Danse		-	1		0.7	Evaluation pratique	A		O	
					0.3	Présentation de travail	A		O	
- Renforcement écrit et oral ou UE d'ouverture (heures hors maquette)		-	1		1	Modalités d'évaluation dans la composante choisie	A		N	

Document Inter Médiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D) • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de deux absences non justifiées (pour un cours de 6h) ou trois (pour un cours de 12h ou plus), l'étudiant est déclaré défaillant pour la session en cours.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : La formation en musique nécessite une participation et un suivi réguliers, l'assiduité aux cours TD et TP est obligatoire.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le

(D) cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Document Intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1- Langues vivantes et méthodologie S1 CIM		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine (CRAL...)	A			N
Méthodologie universitaire I - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Écrit N°1 Créneau E.D.T.	E	00:30		N
					1	Écrit N°2 Créneau E.D.T.	E	00:30		N
					2	Un dossier Créneau dédié	A			O
UE2- Disciplines fondamentales S1 CIM		3	1							
Pratique musicale individuelle S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
Ensemble dirigé S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
UE3- Pratique musicale S1 CIM		6	2							
Instrument S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu - Discipline dominante	A			N
Déchiffrage S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu - déchiffrage	A			N
UE4- Disciplines historico-techniques S1 CIM		6	2							
Histoire et culture musicale I - semestre 1 - parcours musicologie		-			2	Devoir sur table Créneau dédié	E	02:00		O
					1	Devoir sur table Créneau EDT	E	00:45		N
Histoire et culture musicale 1 S1 MA		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:30		N
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	00:45		O
Écriture S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu, examen écrit avec mise en loge	A			N
Analyse S1 CIM		-	1		2	Contrôle continu	A			N
					1	Dossier à rendre	A			N
Orchestration S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
UE5- Disciplines spécialisées S1 CIM		3	1							
Musique de chambre S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
Discipline instrumentale spécifique S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
UE6- Professionnalisation S1 CIM		6	2							
Pratique complémentaire 1 S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
Pratique complémentaire 2 S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
Informatique musicale S1 CIM		-	1		1	Production à rendre	A			N

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Ethnomusicologie - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Esthétique - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Choix Académie S1 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
Semestre 2 CIM		30								
UE1- Langues vivantes S2 CIM		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 2 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine (CRAL...)	A		N	
UE2- Disciplines fondamentales S2 CIM		3	1							
Pratique musicale individuelle S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu, concert	A		N	
Ensemble dirigé S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu, concert	A		N	
UE3- Pratique musicale S2 CIM		6	2							
Déchiffrage S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu, déchiffrage	A		N	
Instrument S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu, discipline dominante	A		N	
UE4- Disciplines historico-techniques S2 CIM		6	2							
Histoire et culture musicale III - semestre 2 - parcours musicologie		-			2	Devoir sur table Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
Histoire et culture de la musique 3 S2 MA		-			2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
Écriture S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu et examen écrit avec mise en loge	A		N	
Analyse S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
					2	Dossier à rendre avec soutenance	A		N	
Orchestration S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
UE5- Disciplines spécialisées S2 CIM		3	1							
Musique de chambre S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu et concert-examen	A		N	
Pratique instrumentale spécifique S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
UE6- Professionnalisation S2 CIM		6	2							
Pratique complémentaire 1 S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Informatique musicale S2 CIM		-	1		1	Plusieurs productions à rendre	A		N	
UE7- Option S2 CIM		3	1							
Musique et psychologie - semestre 2 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Dramaturgie musicale : répertoires anciens - semestre 2 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					1	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°3 Créneau dédié	E	02:00	O	
Choix Académie S2 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	

Document interne confidentiel

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
 - un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de deux absences non justifiées (pour un TD de 6h) ou trois (pour un TD de 12h ou plus), l'étudiant est déclaré défaillant pour la session en cours.

Motif de la dérogation : Choix de la formation.

Motif de la dérogation : La formation en musique nécessite une participation et un suivi réguliers, l'assiduité aux cours TD est obligatoire.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comporte pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1- Langues vivantes S1 MA		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine (CRAL...)	A		N	
UE2- Méthodologie S1 MA		3	1							
Méthodologie universitaire I - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Écrit N°1 Créneau E.D.T.	E	00:30	N	
					1	Écrit N°2 Créneau E.D.T.	E	00:30	N	
					2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
UE3- Savoirs fondamentaux S1 MA		6	2							
Histoire et culture musicale 1 S1 MA		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:30	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	00:45	O	
Histoire et culture musicale 2		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:30	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	00:45	O	
Module bibliographique et méthodologique 1		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		O	
UE4- Disciplines musicales techniques S1 MA		6	2							
Théorie musicale (initiation) S1 MA		-	1		2	Dossier Créneau dédié	A		O	
					1	2 devoirs maison Créneau dédié / Moyenne de tous les contrôles	A		N	
Formation de l'oreille - semestre 1 - parcours musicologie		-			2	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:00	O	
					1	Evaluation continue avec 2 contrôles pratiques. Créneau EDT/ Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE5- Compétences musicologiques transversales et savoirs pluridisciplinaires S1 MA		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Ethnomusicologie - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Esthétique - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
UE6- Pratique musicale S1 MA		3	1							
Pratique d'ensemble et création musicale		-	1		1	Évaluation continue avec trois contrôles pratiques Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7- Personnalisation du parcours de l'étudiant S1 MA		3	1							
1a) orientation musique - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Voir musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 1- parcours musicologie		-			1	Dossier Créneau dédié	A		O	
1c) Orientation arts - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine	A		N	
Semestre 2		30								
UE1- Langues vivantes S2 MA		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 2 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine (CRAL...)	A		N	
UE2- Méthodologie S2 MA		3	1							
Méthodologie universitaire II - semestre 2 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T	E	00:30	N	
					1	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T	E	00:30	N	
					2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
UE3- Savoirs fondamentaux S2 MA		6	2							
Histoire et culture de la musique 3 S2 MA		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
Module bibliographique et méthodologique 2 S2 MA		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Histoire et culture musicale IV - semestre 2 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
UE4- Disciplines musicales techniques S2 MA		6	2							
Théorie musicale S2 MA		-	1		1	2 devoirs maison Créneau dédié / Moyenne de tous les contrôles	A		N	
					2	1 dossier Créneau dédié	A		O	
Formation de l'oreille - semestre 2 - parcours musicologie		-			2	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:00	O	
					1	Evaluation continue avec 2 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE5- Compétences musicologiques transversales et savoirs pluridisciplinaires S2 MA		6	2							
Arts de la scène et du spectacle contemporain S2 MA		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
Musique et psychologie - semestre 2 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
UE6- Pratique musicale S2 MA		3	1							
Pratique vocale d'ensemble S2 MA		-	1		1	Évaluation continue avec trois contrôles pratiques Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7- Personnalisation du parcours de l'étudiant S2 MA		3	1							
1a) orientation musique - semestre 2 - parcours musicologie		-			0	Voir licence Musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 2- parcours musicologie		-			1	Dossier Créneau dédié	A		O	
1c) Orientation arts - semestre 2 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 2 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 2 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine	A		N	

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D) • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Au delà d'une absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motif de la dérogation : Caractère indispensable de la présence à la pratique en raison de l'importance d'une pratique constante

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE :

- (D) • La matière Anatomie-Physiologie des UE3 de L2S3 et L2S4 nécessite une note au moins égale à 10/20 pour bénéficier de la compensation au semestre.
- hors cette matière, les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motif de la dérogation : Les enseignements indiqués représentent une compétence fondamentale à maîtriser pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, en particulier dans le cadre de la reconnaissance de la licence par le ministère pour la validation d'enseignements équivalent dans le diplôme d'Etat de Professeur de danse.

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

- (D) • Les UE6 de Formation musicale de L1S1, L1S2, L2S3, L2S4
- La matière Anatomie-Physiologie des UE3 de L2S3 et L2S4
- Les UE2 d'Histoire de la danse de L1S1, L1S2, L2S3, L2S4

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Motif de la dérogation : Les enseignements indiqués représentent une compétence fondamentale à maîtriser pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, en particulier dans le cadre de la reconnaissance de la licence par le ministère pour la validation d'enseignements équivalent dans le diplôme d'Etat de Professeur de danse.

- (A) Pour les étudiants en double cursus avec le Conservatoire, afin de valider par reconnaissance d'acquis les éléments du Diplôme d'Etat de professeur de danse, les UE 2 et 6 de chaque semestre de L1, et chaque semestre eux-mêmes, doivent être validés par une note supérieure ou égale à 10/20. A défaut, cela ne pose pas obstacle à la validation par compensation du semestre, de l'année et du diplôme de Licence mention Etudes chorégraphiques.

Diplôme intermédiaire de DEUG

- (A) L'obtention des quatre premiers semestres de la Licence Double Coursus Danse (LDC) donne l'équivalence de la première année du DE (diplôme d'état de professeur de danse)

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - (S3) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
- Langue étrangère au choix		-			1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
UE2 S3 Histoire et esthétique de la danse		6	2							
Histoire des modernités UE2		-	1		1	Devoir sur table	E	03:00	N	
Pratique UE2		-	1		0.3	Dossier	A		N	
					0.7	Evaluation Pratique	A		N	
UE3 S3 Analyse d'oeuvres et de textes		6	2							
Connaissance du corps dansant -UE3		-	2		1	Contrôle de connaissances	E	01:00	N	
					1	Contrôle de connaissances	E	01:00	N	
TD de pratique anatomie fonctionnelle-UE3-S3		-	1		1	Oral	O	00:15	N	
UE4-L2-S3/ Écritures		6	2							
Pratique chorégraphique CRR-L2-S3-UE4		-	2		2	Pratique conservatoire	A		N	
Workshop intensif-L2-S3-UE4		-	1		0.7	Evaluation pratique	A		N	
					0.3	Dossier en temps libre	A		N	
UE5 Recherche		6	2							
Politiques et institutions culturelles		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Atelier recherche, documentaire en danse et Outils -UE5		-	1		0.4	Oral	O	00:15	N	
					0.6	Dossier en temps libre	A		N	
UE6-L2-S3/ Formation musicale		3	1							
Formation musicale 2- L2-S3-UE6		-	1		1	Oral	O	00:15	N	
					1	Devoir sur table	E	01:30	N	
Semestre 4 - Danse - double cursus										
UE1 - (S4) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
- Langue étrangère au choix		-			1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
UE2 Histoire et esthétique de la danse		6	2							
Histoire de la danse contemporaine UE2		-	1		1	Devoir sur table	E	03:00	N	
Pratique danse cinématographie UE2		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		N	
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE3 Analyse d'oeuvres et de textes		6	2							
Connaissance du corps dansant UE3		-	2		1	Devoir sur table: contrôle de connaissances	E	01:00	N	
					1	Devoir sur table: contrôle de connaissances	E	01:00	N	
TD de pratique anatomie fonctionnelle-UE3-S4		-	1		1	Oral	O	00:15	N	
UE4-L2-S4/ Écritures		6	2							
Pratique chorégraphique CRR-L2-S4-UE4		-	2		2	Pratique conservatoire	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Workshop intensif-L2-S4-UE4		-	1		0.7	Evaluation pratique	A		N	
					0.3	Dossier en temps libre	A		N	
UE5 Recherche		6	2							
Cours de composition/ Projet pluridisciplinaire UE5		-	1		1	Evaluation pratique	A		N	
Atelier de recherche UE5		-	1		0.7	Dossier en temps libre	A		N	
					0.3	Oral	O	00:20	N	
UE6-L2-S4/ Projet		3	1							
Formation musicale4-L2-S4-UE6		-	1		1	Oral	O	00:20	N	
					1	Epreuve pratique	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Guillaume Sintès

Déroptions et alinéas additionnels

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - (S3) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
- Langue étrangère au choix		-	-		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
UE2 - (S3) / Histoire et esthétique des arts du spectacle		6	2							
1 CM - Histoire et esthétique d'une période ou d'un courant artistique		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	
1 TD - Pratique danse en lien avec le CM		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		N	
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE3 - (S3) / Analyse d'œuvres et de textes		6	2							
1 CM - Esthétique des arts de la scène (Mutualisé avec le Théâtre)		-	1		0.4	Devoir sur table: Contrôle de connaissances	E	01:00	N	
					0.6	Devoir sur table	E	02:00	N	
1 TD - Analyse de texte		-	1		1	commentaire et analyse de spectacles	E	02:00	N	
UE4 - (S3) / Écritures		6	2							
1 CM - Connaissance du corps dansant /1		-	1		0.5	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.5	Devoir sur table: Contrôle de connaissances	E	01:00	N	
1 TD - Écriture chorégraphique		-	1		0.7	Evaluation pratique	A		N	
					0.3	Dossier en temps libre	A		N	
UE5 - (S3) / Recherche		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1 TD - Atelier de recherche		-	1		0.4	Oral	O	00:15	N	
					0.6	Dossier en temps libre	A		N	
UE6 - (S3) / Projet		3	1							
1 TD - Découverte du monde professionnel /1 (Mutualisé avec les L3 Danse et Théâtre)		-	1		0.5	Devoir sur table: Contrôle de connaissances	E	01:00	N	
					0.5	Dossier en temps libre	A		N	
Semestre 4 - Études chorégraphiques		30	1							
UE1 - (S4) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
- Langue étrangère au choix		-			1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
UE2 - (S4) / Histoire et esthétique		6	2							
1 CM - Histoire et esthétique d'une période ou d'un courant artistique		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	
1 TD - Pratique danse en lien avec le CM		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		N	
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE3 - (S4) / Analyse de textes et d'œuvres		6	2							
1 CM - Esthétique des arts de la scène au XXème (mutualisé avec le théâtre)		-	1		0.6	Devoir sur table	E	02:00	N	
					0.4	Devoir sur table: Contrôle de connaissances	E	01:00	N	
1 TD - Analyse de spectacles		-	1		1	Oral	O	00:15	N	
					2	Commentaire de texte	E	02:00	N	
UE4 - (S4) / Écritures		6	2							
1 CM - Connaissance du corps dansant /2		-	1		0.5	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.5	Devoir sur table: Contrôle de connaissances	E	01:00	N	
1 TD - Écriture chorégraphique		-	1		0.7	Evaluation pratique	A		N	
					0.3	Dossier en temps libre	A		N	
UE5 - (S4) / Recherche		6	2							
1 CM - Dialogue des arts (Mutualisé avec le Cinéma, la Danse et le Théâtre)		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
1 TD - Atelier de recherche (Dossier de 10 pages en fin d'année et bibliographie)		-	1		0.7	Dossier en temps libre	A		N	
					0.3	Oral	O	00:20	N	
UE6 - (S4) / Projet		3	1							
1 TD - Découverte du monde professionnel /2		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
- Stage ou UE d'ouverture		-	1		1	Rapport de stage ou modalités de la comp choisie	A		N	

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D) • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de deux absences non justifiées (pour un cours de 6h) ou trois (pour un cours de 12h ou plus), l'étudiant est déclaré défaillant pour la session en cours.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : La formation en musique nécessite une participation et un suivi réguliers, l'assiduité aux cours TD et TP est obligatoire.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE

(D) Cette formation en particulier ne comporte pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1- Langues vivantes S3 CIM		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 3 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A			N
UE2- Disciplines fondamentales S3 CIM		3	1							
Ensemble dirigé S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu, concert	A			N
Pratique musicale individuelle S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu, concert	A			N
UE3- Pratique musicale S3 CIM		6	2							
Instrument S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu - discipline dominante	A			N
Déchiffrage S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu - Déchiffrage	A			N
UE4- Disciplines historico-techniques S3 CIM		6	2							
Histoire et culture musicale V - semestre 3 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45		N
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00		O
Histoire et culture de la musique 5 S3 MA		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45		N
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00		O
Écriture S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu, examen écrit avec mise en loge	A			N
Analyse S3 CIM		-	1		2	Contrôle continu	A			N
					1	Dossier à rendre et soutenance	A			N
Orchestration S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
UE5- Disciplines spécialisées S3 CIM		3	1							
Musique de chambre S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
Pratique instrumentale spécifique S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
UE6- Professionnalisation S3 CIM		6	2							
Pratique complémentaire 1 S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
Pratique complémentaire 2 S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
Informatique musicale S3 CIM		-	1		1	Production à rendre	A			N
UE7- Option S3 CIM		3	1							
Acoustique - semestre 3 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45		N
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00		O

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Choix Académie S3 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
Semestre 4 CIM		30								
UE1- Langues vivantes S4 CIM		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 4 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
UE2- Disciplines fondamentales S4 CIM		3	1							
Ensemble dirigé S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu et concert	A		N	
Pratique musicale individuelle S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
UE3- Pratique musicale S4 CIM		6	2							
Instrument S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
Déchiffrage S4 CIM		-	1		6	Concert-examen	O	00:30	N	
		-	1		1	Contrôle continu - déchiffrage	A		N	
UE4- Disciplines historico-techniques S4 CIM		6	2							
Histoire et culture de la musique 7 S4 MA		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Écriture S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu et examen écrit avec mise en loge	A		N	
Analyse S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
					2	Dossier à rendre et soutenance	A		N	
Orchestration S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu et production à rendre	A		N	
Histoire et culture musicale VII - semestre 4 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N° 1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
UE5- Disciplines spécialisées S4 CIM		3	1							
Musique de chambre S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu et concert-examen	A		N	
Pratique instrumentale spécifique S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
UE6- Professionnalisation S4 CIM		6	2							
Pratique complémentaire 1 S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
Pratique complémentaire 2 S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
UE7- Option S4 CIM		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Musique et enregistrement - semestre 4 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Choix Académie S4 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
 - un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de deux absences non justifiées (pour un cours de 6h) ou trois (pour un cours de 12h ou plus), l'étudiant est déclaré défaillant pour la session en cours.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : La formation en musique nécessite une participation et un suivi réguliers, l'assiduité aux cours TD/ TP est obligatoire.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comporte pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1- Langues vivantes S3 MA		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 3 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A			N
UE2- Professionnalisation S3 MA		3	1							
Musique assistée par ordinateur S3 MA		-	1		2	Un dossier Créneau dédié	A			O
					1	Un dossier Créneau dédié	A			N
Corps et voix : techniques vocales et de mise en espace - semestre 3 - parcours musicologie		-			1	Evaluation hebdomadaire Créneau E.D.T.	A	00:15		N
UE3- Savoirs fondamentaux S3 MA		6	2							
Histoire et culture de la musique 5 S3 MA		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45		N
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00		O
Histoire et culture de la musique 6		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45		N
					1	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00		O
Module bibliographique et méthodologique 3		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A			O
Module bibliographique et méthodologique 4		-	1		1	Dossier Créneau dédié	A			O
UE4- Disciplines musicales techniques S3 MA		6	2							
Théorie musicale S3 MA		-	1		1	1 devoir à la maison Créneau dédié	A			N
					2	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	E	01:30		O
Initiation aux formes et styles musicaux savants 1 S3 MA		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45		N
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00		O
UE5- Compétences musicologiques transversales et savoirs pluridisciplinaires S3 MA		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Facture et techniques des instruments amplifiés S3 MA		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Acoustique - semestre 3 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
UE6- Pratique musicale S3 MA		3	1							
Projet professionnel: orientation création S3 MA		-	1		1	Évaluation continue avec trois contrôles pratiques Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Projet professionnel: orientation répertoire S3 MA		-	1		1	Évaluation continue avec trois contrôles pratiques Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7- Personnalisation du parcours de l'étudiant S3 MA		3	1							
1a) orientation musique - semestre 3 - parcours musicologie		-			1	Voir licence Musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 3- parcours musicologie		-			1	Dossier Créneau dédié	A		O	
1c) Orientation arts - semestre 3 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 3 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 3 - parcours musicologie		-			1	Voir département d'origine	A		N	
Semestre 4		30								
UE1- Langues vivantes S4 MA		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 4 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
UE2- Professionnalisation S4 MA		3	1							
Musique assistée par ordinateur 2 S4 MA		-	1		2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
					1	Un dossier Créneau dédié	A		N	
Connaissance du milieu professionnel S4 MA		-	1		2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
UE3- Savoirs fondamentaux S4 MA		6	2							
Histoire et culture de la musique 7 S4 MA		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Histoire et culture de la musique 8 S4 MA		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Module bibliographique et méthodologique 5 S4 MA		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		O	
Module bibliographique et méthodologique 6 S4 MA		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		O	
UE4- Disciplines musicales techniques S4 MA		6	2							
Théorie musicale S4 MA		-	1		1	1 devoir à la maison Créneau dédié	A		N	
					2	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	E	01:30	O	
Initiation aux formes et styles musicaux savants 2 S4 MA		-	1		1	Devoir sur table Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Dossier Créneau dédié	A		N	
UE5- Compétences musicologiques transversales et savoirs pluridisciplinaires S4 MA		6	2							
Musique et oralité - semestre 4 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Musique et enregistrement - semestre 4 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
UE6- Pratique musicale S4 MA		3	1							
Projet professionnel: orientation répertoire S4 MA		-	1		1	Évaluation continue avec trois contrôles pratiques Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Projet professionnel: orientation création S4 MA		-	1		1	Évaluation continue avec trois contrôles pratiques Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7- Personnalisation du parcours de l'étudiant S4 MA		3	1							
1a) orientation musique - semestre 4 - parcours musicologie		-			0	Voir licence musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 4- parcours musicologie		-			1	Dossier Créneau dédié	A		N	
1c) Orientation arts - semestre 4 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1e) Orientation ouverture - semestre 4 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
1f) Orientation enseignement - semestre 4 - parcours musicologie		-			1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Accompagnement au clavier.Créneau E.D.T. Moyenne de tous les contrôles	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D) • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Au delà d'une absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motif de la dérogation : Caractère indispensable de la présence en raison de l'importance d'une pratique constante

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE :

- (D) • La matière Anatomie-Physiologie des UE3 de L2S3 et L2S4 nécessite une note au moins égale à 10/20 pour bénéficier de la compensation au semestre.
- hors cette matière, les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motif de la dérogation : Les enseignements indiqués représentent une compétence fondamentale à maîtriser pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, en particulier dans le cadre de la reconnaissance de la licence par le ministère pour la validation d'enseignements équivalents dans le diplôme d'Etat de Professeur de danse.

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

- (D) • Les UE6 de Formation musicale de L1S1, L1S2, L2S3, L2S4
- La matière Anatomie-Physiologie des UE3 de L2S3 et L2S4
- Les UE2 d'Histoire de la danse de L1S1, L1S2, L2S3, L2S4

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Motif de la dérogation : Les enseignements indiqués représentent une compétence fondamentale à maîtriser pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, en particulier dans le cadre de la reconnaissance de la licence par le ministère pour la validation d'enseignements équivalents dans le diplôme d'Etat de Professeur de danse.

- (A) Pour les étudiants en double cursus avec le Conservatoire, afin de valider par reconnaissance d'acquis les éléments du Diplôme d'Etat de professeur de danse, les UE 2 et 6 de chaque semestre de L1, et chaque semestre eux-mêmes, doivent être validés par une note supérieure ou égale à 10/20. A défaut, cela ne pose pas obstacle à la validation par compensation du semestre, de l'année et du diplôme de Licence mention Etudes chorégraphiques.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - (S5) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1							
- Langue étrangère au choix		-	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
UE2 - (S5) / Histoire et esthétique		6	2							
1 CM - Histoire et esthétique d'une période ou d'un courant artistique		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	
1 TD - Pratique danse en lien avec le CM		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		N	
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE3- Analyse d'oeuvres et de textes		6	2							
Dramaturgie Danse- UE3		-	1		2	Dossier en temps libre	A		N	
					1	Epreuve pratique Restitution dansée	A		N	
Analyse de spectacles- UE3		-	1		2	Analyse de spectacles sur temps libre	A		N	
					1	Oral	O	00:15	N	
UE4-L3-S5/ Écritures		6	2							
Pratique chorégraphique CRR-L3-S5-UE4		-	2		2	Pratique conservatoire	A		N	
Workshop intensif-L3-S5-UE4		-	1		0.7	Evaluation pratique	A		N	
					0.3	Dossier en temps libre Carnet de bord	A		N	
UE5-S5 Recherche		-	2							
Connaissances du développement psychomoteur-UE5-semester 5		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
					1	Evaluation pratique	A		N	
Atelier de recherche-UE5-semester 5		-	1		0.5	Dossier en temps libre	A		N	
					0.5	Oral	O	00:15	N	
UE6-L3-S5/ Projet		3	1							
UE d'ouverture (JBUS ou autre)-L3-S5-UE6		-	1		1	Evaluation selon les modalités de la composante	A		N	
Découverte de structures-L3-S5-UE6		-	1		0.5	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.5	Dossier en temps libre	A		N	
Semestre 6 - Danse - double cursus										
UE1 - (S6) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
- Langue étrangère au choix		-	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
UE2 - (S6) / Histoire et esthétique		6	2							
1 CM - Histoire et esthétique d'une période ou d'un courant artistique		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE3-S6 Analyse de textes et d'oeuvres		-	2							
Discours sur la danse		-	1		1	Epreuve écrite	E	03:00	N	
Analyse d'oeuvres		-	1		0.4	Oral	O	00:15	N	
					0.6	Analyse de spectacles sur temps libre	A		N	
UE4-L3-S6/ Écritures		6	2							
Pratique chorégraphique CRR-L3-S6-UE4		-	2		2	Pratique conservatoire	A		N	
Workshop intensif-L3-S6-UE4		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		N	
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE5-L3-S6/ Recherche		6	2							
Composition/Projet pluridisciplinaire-L3-S6-UE5		-	1		1	Evaluation pratique	A		N	
1 TD - Atelier de recherche (Dossier de 20 pages et soutenance)		-	1		0.3	Oral	O	00:20	N	
					0.7	Dossier en temps libre	A		N	
UE6-L3-S6/ Projet		3	1							
Stages dans les structures ou écoles-L3-S6-UE6		-	1		1	Rapport de stage	A		N	
Renforcement disciplinaire: Pédagogie et didactique de la danse-L3-S6-UE6		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
Cours pour non-spécialiste au choix (JBUS ou choix de l'étudiant)-UE6-semester 6		-	1		1	Voir modalités d'examen avec la composante choisie Modalités à voir avec la composante choisie	A		N	

Document interne réservé

Responsable(s) : Guillaume Sintès

Dérogations et alinéas additionnels

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Choix de la formationMotif de la dérogation : Choix de la formationMotif de la dérogation : Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - (S5) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1							
- Langue étrangère au choix		-	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
UE2 - (S5) / Histoire et esthétique		6	2							
1 CM - Histoire et esthétique d'une période ou d'un courant artistique		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	
1 TD - Pratique danse en lien avec le CM		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		N	
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE3 - (S5) / Analyse de textes et d'œuvres		6	2							
1 CM - Esthétique des arts de la scène - Formes scéniques contemporaines (Mutualisé avec le Théâtre)		-	1		0.6	Devoir sur table	E	02:00	N	
					0.4	Devoir sur table: Contrôle de connaissances	E	01:00	N	
1 TD - Analyse d'œuvres		-	1		1	Oral	O	00:15	N	
					2	Analyse de spectacles sur temps libre	A		N	
UE4 - (S5) / Écritures		6	2							
1 CM - Dramaturgie de la danse		-	1		1	Oral	O	00:15	N	
					2	Dossier en temps libre	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	Evaluation pratique	A		N	
UE5 - (S5) / Recherche		6	2							
1 CM - Droit et économie du spectacle vivant (Mutualisé avec le Théâtre)		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
1 TD - Atelier de recherche /3 (Dossier de 20 pages en fin d'année)		-	1		0.5	Dossier en temps libre	A		N	
					0.5	Oral	O	00:15	N	
UE6 - (S5) / Projet (Choisir 1 parmi 2)		3	1							
1 TD - Découverte du monde professionnel /1 (Mutualisé avec les L3 Danse et Théâtre) - Déjà compté en L2		-	1		0.5	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.5	Dossier en temps libre	A		N	
- Stage ou UE d'ouverture en lien avec le projet de l'étudiant		-	1		1	Rapport de stage ou modalités de la composante	A		N	
Semestre 6 - Études chorégraphiques		30	1							
UE1 - (S6) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
- Langue étrangère au choix		-	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
UE2 - (S6) / Histoire et esthétique		6	2							
1 CM - Histoire et esthétique d'une période ou d'un courant artistique		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	
1 TD - Pratique danse en lien avec le CM		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		N	
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE3 - (S6) / Analyse de textes et d'œuvres		6	2							
1 CM - Esthétique des arts de la scène - Danse et Neurosciences (Mutualisé avec le Théâtre)		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
1 TD - Analyse d'œuvres		-	1		0.4	Oral	O	00:15	N	
					0.6	Analyse de spectacles sur temps libre	A		N	
UE4 - (S6) / Écritures		6	2							
1 CM - Discours sur la danse		-	1		1	Devoir sur table	E	03:00	N	
1 TD - Atelier d'écriture chorégraphique		-	1		0.4	Oral	O	00:15	N	
					0.6	Evaluation pratique	A		N	
UE5 - (S6) / Recherche		6	2							
1 CM - Dialogue des arts (Mutualisé avec le Cinéma, la Danse et le Théâtre)		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
1 TD - Atelier de recherche (Dossier de 20 pages et soutenance)		-	1		0.3	Oral	O	00:20	N	
					0.7	Dossier en temps libre	A		N	
UE6 - (S6) / Projet		3	1							
- Stage ou UE d'ouverture en lien avec le projet de l'étudiant		-	1		1	Rapport de stage ou modalités composante choisie	A		N	
1TD de renforcement disciplinaire		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
- Préparation à l'entrée en Master ou préparation professionnalisation		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D) • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de deux absences non justifiées (pour un cours de 6h) ou trois (pour un cours de 12h ou plus), l'étudiant est déclaré défaillant pour la session en cours.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : La formation en musique nécessite une participation et un suivi réguliers, l'assiduité aux cours TD/ TP est obligatoire.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comporte pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1- Langues vivantes S5 CIM		3	1							
Langues vivantes - semestre 5 - parcours musicologie -		-			0	Voir département d'origine	A			N
UE2- Disciplines fondamentales S5 CIM		3	1							
Ensemble dirigé S5 CIM		-	1		1	Contrôle continu et concert	A			N
Pratique musicale individuelle S5 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
UE3- Pratique musicale S5 CIM		6	2							
Instrument S5 CIM		-	1		1	Contrôle continu - Discipline dominante	A			N
Déchiffrage S5 CIM		-	1		1	Contrôle continu - Déchiffrage	A			N
UE4- Disciplines historico-analytiques S5 CIM		6	2							
Histoire et culture musicale VI - semestre 3 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45		N
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00		O
Histoire et culture de la musique 6		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45		N
					1	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00		O
Analyse de la musique et des répertoires musicaux III - semestre 5 - parcours musicologie		-			2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00		O
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45		N
Analyse de la musique et des répertoires musicaux 1 S5 MA		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45		N
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00		O
UE5- Disciplines spécialisées S5 CIM		3	1							
Musique de chambre S5 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
Pratique instrumentale spécifique S5 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
UE6- Professionnalisation S5 CIM		6	2							
Pratique complémentaire 1 S5 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
Pratique complémentaire 2 S5 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A			N
UE7- Option S5 CIM		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Ontologie de l'œuvre d'art - semestre 5 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Histoire de l'opéra - semestre 5 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Choix Académie S5 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
Semestre 6 CIM		30								
UE1- Langues vivantes S6 CIM		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 6 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
					0	Voir département d'origine	A		N	
UE2- Disciplines fondamentales S6 CIM		3	1							
Ensemble dirigé S6 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
Pratique musicale individuelle S6 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
UE3- Pratique musicale S6 CIM		6	2							
Instrument S6 CIM		-	1		1	Contrôle continu - discipline dominante	A		N	
					6	Concert-examen	O	00:45	N	
Déchiffrage S6 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
UE4- Disciplines historico-analytiques S6 CIM		6	2							
Histoire et culture de la musique 8 S4 MA		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Histoire et culture musicale VIII - semestre 4 - parcours musicologie		-			2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
Analyse de la musique et des répertoires musicaux 3 S6 MA		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Analyse de la musique et des répertoires musicaux IV - semestre 6 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Musique de chambre S6 CIM		-	1		1	Contrôle continu - concert-examen	A		N	
Pratique instrumentale spécifique S6 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
UE6- Professionnalisation S6 CIM		6	2							
Pratique complémentaire 1 S6 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
Pratique complémentaire 2 S6 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	
UE7- Option S6 CIM		3	1							
Esthétique de la musique - semestre 6 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Sémiologie - semestre 6 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Méthodologie de commentaire d'écoute - semestre 6 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:30	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	00:45	O	
Choix Académie S6 CIM		-	1		1	Contrôle continu	A		N	

Document Inter-Universitaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D) • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de deux absences non justifiées (pour un cours de 6h) ou trois (pour un cours de 12h ou plus), l'étudiant est déclaré défaillant pour la session en cours.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : La formation en musique nécessite une participation et un suivi réguliers, l'assiduité aux cours de TD/ TP est obligatoire.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comporte pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations.

Exception est faite à ces principes pour l'UE2 du semestre 6, consacrée au stage.

Motif de la dérogation : Un enseignant référent et le tuteur en entreprise suivent à intervalle régulier le bon déroulement du stage avec l'étudiant.

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1- Langues vivantes S5 MA		3	1							
Langues vivantes - semestre 5 - parcours musicologie -		-			0	Voir département d'origine	A		N	
UE2- Professionnalisation S5 MA		3	1							
Musique assistée par ordinateur 3 S5 MA		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		N	
					2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
Initiation à la recherche - semestre 5 - parcours musicologie		-			2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
UE3- Spécialisation disciplinaire S5 MA		9	3							
Analyse de la musique et des répertoires musicaux 1 S5 MA		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Écoute de mix 1 S5 MA		-	1		2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
					1	Evaluation hebdomadaire Créneau E.D.T.	A	00:15	N	
Analyse de la musique et des répertoires musicaux 2 S5 MA		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	01:00	O	
UE4- Disciplines musicales techniques S5 MA		3	1							
Théorie musicale S5 MA		-	1		1	2 devoirs maison Créneau dédié	A		N	
					1	Devoir sur table Créneau E.D.T. /Moyenne de tous les contrôles	E	01:30	O	
					1	Devoir sur table Créneau E.D.T	E	01:00	N	
Installation sonore S6 MA		-	1		1	Une note d'évaluation continue Créneau E.D.T.	A		N	
					2	Un dossier Créneau dédié / Moyenne de tous les contrôles	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Histoire de l'opéra - semestre 5 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Ontologie de l'œuvre d'art - semestre 5 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Méthodologie de commentaire d'écoute - semestre 6 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:30	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	00:45	O	
UE6- Pratique musicale S5 MA		3	1							
Projet professionnel: orientation répertoire S5 MA		-	1		1	Évaluation continue avec trois contrôles pratiques Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Projet professionnel: orientation création S5 MA		-	1		1	Évaluation continue avec trois contrôles pratiques Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7- Personnalisation du parcours de l'étudiant S5 MA		3	1							
1a) orientation musique - semestre 5 - parcours musicologie		-			0	Voir licence musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 5- parcours musicologie		-			1	Dossier Créneau dédié	A		O	
					1	Dossier Créneau dédié	A		O	
1c) Orientation arts - semestre 5 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
					0	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 5 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
					0	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 5 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
					0	Voir département d'origine	A		N	
1f) Orientation enseignement - semestre 5 - parcours musicologie		-			1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T./ Moyenne de tous les contrôles	A		N	
Semestre 6		30								
UE1- Langues vivantes S6 MA		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 6 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
					0	Voir département d'origine	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Stage S6 MA		-	1		1	Dossier Créneau dédié	A		O	
UE3- Spécialisation S6 MA		9	3							
Analyse de la musique et des répertoires musicaux 3 S6 MA		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Analyse de la musique et des répertoires musicaux 4 S6 MA		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
Écoute de mix 2 S6 MA		-	1		1	Evaluation hebdomadaire Créneau E.D.T.	A	00:15	N	
					2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
UE4- Disciplines musicales techniques S6 MA		3	1							
Théorie musicale S6 MA		-	1		1	Devoir sur table Créneau E.D.T	E	01:00	N	
					1	2 devoirs maison Créneau dédié	A		N	
					1	Devoir sur table Créneau E.D.T	E	01:30	O	
Création musicale assistée par ordinateur S5 MA		-	1		2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
					1	Une note d'évaluation continue Créneau E.D.T.	A	00:15	N	
UE5- Compétences musicologiques transversales et savoirs pluridisciplinaires S6 MA		6	2							
Esthétique de la musique - semestre 6 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Sémiologie - semestre 6 - parcours musicologie		-			1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
UE6- Pratique musicale S6 MA		3	1							
Projet professionnel: orientation répertoire S6 MA		-	1		1	Évaluation continue avec trois contrôles pratiques Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Projet professionnel: orientation création S6 MA		-	1		1	Évaluation continue avec trois contrôles pratiques Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7- Personnalisation du parcours de l'étudiant S6 MA		3	1							
1a) orientation musique - semestre 6 - parcours musicologie		-			0	Voir licence Musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 6 - parcours musicologie		-			1	Dossier Créneau dédié	A		O	
1c) Orientation arts - semestre 6 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 6 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 6 - parcours musicologie		-			0	Voir département d'origine	A		N	
1f) Orientation enseignement - semestre 6 - parcours musicologie		-			1	Évaluation continue Créneau E.D.T.Évaluation hebdomadaire	A	15:00	N	
1g) Orientation "recherche" - semestre 6 - parcours musicologie		-			1	Un dossier Créneau dédié	A		O	
					1	Évaluation continue avec 2 épreuves d'assiduité Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A		N	

Document interne à l'université

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté des arts

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Licence 1 - Arts - Arts plastiques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 1 - Arts - Design	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 1 - Arts du spectacle - Études cinématographiques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 1 - Arts du spectacle - Études théâtrales	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 1 - Musicologie - Musicologie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Arts - Arts plastiques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Arts - Design	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Arts du spectacle - Études cinématographiques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Arts du spectacle - Études théâtrales	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Musicologie - Musicologie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Arts - Arts plastiques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Arts - Design	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Arts du spectacle - Études cinématographiques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Arts du spectacle - Études théâtrales	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Musicologie - Musicologie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

LICENCE

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 6

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 3

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 3

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 15

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 14

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 15

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.	Dérogations : 0
Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).	Dérogations : 0
En cas de redoublement , et/ou de modification du diplôme , les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.	Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.	Dérogations : 0
Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.	Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	
Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.	Dérogations : 0
En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.	Dérogations : 0
L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.	Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4. La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.	
En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.	Dérogations : 1
Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.	Dérogations : 0
Absence aux épreuves	
La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve avec convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve sans convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une)</u> , que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation. Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:	
<ul style="list-style-type: none"> • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité. • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance. 	Dérogations : 0
<u>Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation</u> peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.	Dérogations : 0

Responsable(s) : Elise Razaiarisoa, Sarah Ung

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Choix de la formation.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - LVE et méthodologie universitaire - S1		3	1							
S1 - TD Langue vivante étrangère (1 langue au choix)		-	1		1	Evaluation assurée par le lansad / CRAL	A		N	
S1 - Méthodologie universitaire et disciplinaire - 1. initiation à la recherche documentaire		-	1		1	contrôle d'assiduité + dossier	A		N	
S1 - Méthodologie universitaire et disciplinaire - 2. règles et organisation du travail universitaire		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques / place & dossiers	A		N	
S1 - OS Aide aux devoirs (Obligatoire uniquement pour les étudiants admis sous condition)		-	1		0	Contrôle d'assiduité	A		N	
S1 - OS Méthodologie de la rédaction en arts et design (Obligatoire uniquement pour les étudiants admis sous condition)		-	1		0	Contrôle d'assiduité	A		N	
UE2 - Pratique et théorie de la représentation - S1		6	2							
S1 - TD Pratiques du dessin		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A		N	
S1 - TD Représentation de l'espace		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A		N	
UE3 - Histoire de l'art et du design - S1		9	3							
S1 - CM Histoire générale des arts visuels		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	O	
S1 - CM Histoire de l'art et du design (1850-1910)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	O	
S1 - TD Méthodologies de l'analyse		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A		N	
S1 - TD Histoire de l'art et du design		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A		N	
UE4 - Recherche et projet - S1		9	3							
S1 - Méthodologie de la recherche et du projet		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
UE5 - Option (1 atelier au choix) - S1		3	1							
S1 - TD micro-édition		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
S1 - TD photographie		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
S1 - TD Atelier mise à niveau		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
S1 - TD atelier découverte design		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
S1 - TD Ouverture disciplinaire		-	1		1	Evaluation assurée par la composante concernée	A		N	
Semestre 2 - Arts plastiques		30	1							
UE1 - LVE et méthodologie universitaire - S2		3	1							
S2 - TD Langue vivante étrangère (1 langue au choix)		-	1		1	Evaluation assurée par le CRAL	A		N	
S2 - Méthodologie universitaire et disciplinaire: Règles & organisation du travail universitaire		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
S2 - Connaissance du monde professionnel - CM		-	1		1	Dossier	A		N	
S2 - OS Aide aux devoirs (Obligatoire uniquement pour les étudiants admis sous condition)		-	1		0	Contrôle d'assiduité	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE2 - Pratique des arts plastiques - S2		6	2							
S2 - TD pratiques du dessin		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
S2 - TD Pratiques de la peinture		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
S2 - TD Pratiques du volume		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
UE3 - Histoire de l'art et du design - S2		9	3							
S2 - CM Histoire générale des arts visuels		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	O	
S2 - CM Histoire de l'art et du design (1910-1970)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	O	
S2 - TD Méthodologies de l'analyse		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A		N	
S2 - TD Histoire de l'art et du design		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A		N	
UE4 - Recherche et projet - S2		9	3							
S2 - Méthodologie de la recherche et du projet		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
UE5 - Option (1 atelier au choix) - S2		3	1							
S2 - TD micro-édition		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
S2 - TD photographie		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
S2 - TD Atelier mise à niveau		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
S2 - TD Ouverture disciplinaire		-	1		1	Moyenne des exercices sur place & dossiers	A		N	
Figures légendaires et héroïques dans les arts		-	1		1	Epreuve écrite sur place	E	01:30	N	

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Eloise Cariou

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - LVE et méthodologie universitaire - S1		3	1							
S1 - Langue vivante étrangère (1 module au choix)		-	1		1	Evaluation assurée par le lansad/CRAL	A			N
S1 - Méthodologie universitaire et disciplinaire - 1. initiation à la recherche documentaire		-	1		1	contrôle d'assiduité + dossier	A			N
S1 - CM Méthodologie universitaire et disciplinaire - 2. règles et organisation du travail universitaire		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents Validation sur la base résultat "acquis/non-acquis"	A			N
S1 - OS Aide aux devoirs (Obligatoire uniquement pour les étudiants admis sous condition)		-	1		0	Contrôle d'assiduité	A			N
S1 - OS Méthodologie de la rédaction en arts et design (Obligatoire uniquement pour les étudiants admis sous condition)		-	1		0	Contrôle d'assiduité	A			N
UE2 - Pratiques de la représentation - S1		6	2							
S1 - TD Pratiques du dessin		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A			N
S1 - TD Représentation de l'espace		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A			N
UE3 - Histoire des arts et du design - S1		9	2							
S1 - CM Histoire générale des arts visuels		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30		O
S1 - CM Histoire de l'art et du design (1850-1910)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30		O
S1 - TD Méthodologies de l'analyse		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A			N
S1 - TD Histoire de l'art et du design		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A			N
UE4 - Recherche et projet - S1		12	3							
S1 - TD Atelier de projet en design		-	1		1	Moyenne des travaux sur place et dossier	A			N
S1 - CM Initiation à la recherche en design - UE4		-	1		1	Dossier	A			N
Semestre 2 - Design					30	1				
UE1 - LVE et méthodologie universitaire - S2		3	1							
S2 - Langue vivante étrangère (1 module au choix)		-	1		1	Evaluation assurée par le CRAL	A			N
S2 - CM Méthodologie: règles & organisation du travail univ.		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents Validation sur la base du résultat "acquis/non-acquis"	A			N
S2 - CM Connaissance du monde professionnel/ orientation		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents Validation sur la base du résultat "acquis / non-acquis"	A			N
S2 - OS Aide aux devoirs (Obligatoire uniquement pour les étudiants admis sous condition)		-	1		0	Contrôle d'assiduité	A			N
S2 - OS Méthodologie de la rédaction en arts et design (Obligatoire uniquement pour les étudiants admis sous condition)		-	1		0	Contrôle d'assiduité	A			N
UE2 - Pratiques de la représentation - S2		6	2							
S2 - TD Pratiques du dessin		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A			N

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
S2 - TD Médium, outils, expérimentations		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A		N	
UE3 - Histoire des arts et du design - S2		9	3							
S2 - CM Histoire générale des arts visuels		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	O	
S2 - CM Histoire de l'art et du design (1910-1970)		-	1		1	Epreuve écrite	E	01:30	O	
S2 - TD Méthodologies de l'analyse		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A		N	
S2 - TD Histoire de l'art et du design		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A		N	
UE4 - Recherche et projet - S2		12	3							
S2 - TD Atelier de projet en design		-	1		1	Moyenne des exercices sur place et dossiers	A		N	
S2 - CM Initiation à la recherche en design - UE4		-	1		1	Dossier	A		N	
S2 - CM Introduction à l'Infographie et la production - UE4		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents et contrôle d'assi Validation sur la base du résultat "Acquis / non-acquis"	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Maria Ovtchinnikova

Dérogations et alinéas additionnels

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Langue vivante - semestre 1		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
Langue vivante - UE 1		-	1							
UE 2 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1		6	2							
Introduction à l'art chorégraphique - UE 2		-	2		0.4	Devoir sur table 1	E	01:00	N	
					0.6	Devoir sur table 2	E	01:30	N	
Analyses d'œuvres - UE2		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
UE3 - Enseignement interdisciplinaire - semestre1		6	2							
Introduction à l'art cinématographique - UE3		-	2		0.6	Devoir sur table	E	01:30	N	
					0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
Analyse d'oeuvres - UE3		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
UE4 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1		6	2							
Introduction à l'art théâtral - UE4		-	2		0.6	Devoir sur table	E	01:30	N	
					0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
Analyse d'oeuvres - UE4		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
UE5 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1		6	2							
Philosophie de l'art - UE 5-semestre 1		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
					1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Méthodologie de l'analyse- UE5-semestre 1		-	1		1	Oral	O	00:10	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Atelier du lecteur		-	1		1	Commentaire de texte	O	00:20	N	
					1	Compte rendu de lecture	A		N	
Semestre 2 - Études cinématographiques		30	1							
UE 1 - Langue vivante - semestre 2		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
Anglais - S2 licence					1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau	A		N	
					1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
UE 2 - Histoire et esthétique - semestre 2		6	2		1	Devoir sur table	E	01:30	N	
					1	Devoir sur table	E	01:30	N	
					1	Devoir en temps libre	A		N	
Histoire du cinéma muet - UE2 - semestre 2		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 3 - Analyse de textes et d'oeuvres - semestre 2		6	2							
Théorie du cinéma muet - UE3- semestre 2		-	1		1	Devoir sur table	E	01:30	N	
Analyse filmique - UE3 - semestre 2		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
UE 4 - Ecritures- semestre 2		6	2							
Le cinéma documentaire - UE4 - semestre 2		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Introduction au montage - UE4 - semestre 2		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Mise en scène de la voix-UE4-semester 2		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
UE 5 - Recherche - semestre 2		6	2							
Dialogue des arts (1)-UE5-semester 2		-	1		1	Devoir sur table	E	01:30	N	
Méthodologie universitaire et disciplinaire- UE5- semestre 2		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
UE 6 - Projet personnel de l'étudiant, 2 cours obligatoires et un 3ème à choisir entre 2 propositions - semestre 2		3	1							
Découverte des structures et milieux institutionnels et industriels du cinéma et de l'audiovisuel - UE6 - semestre 2		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
Dramaturgie(1)-UE6-semester 2		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
Cours pour non-spécialistes dans un autre département ou dans une autre faculté (ou atelier culturel – SUAC)-UE6-semester 2		-	1		1	Modalités d'évaluation de la composante choisie	A		N	
TD de pratique audiovisuelle (au choix)-UE6-semester 2		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	

Document Inter-Universitaire

Responsable(s) : Aurelie Coulon

Dérogations et alinéas additionnels

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

- Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Langue vivante - semestre 1		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
Langue vivante - UE 1		-	1							
UE 2 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1		6	2							
Introduction à l'art chorégraphique - UE 2		-	2		0.4	Devoir sur table 1	E	01:00	N	
					0.6	Devoir sur table 2	E	01:30	N	
Analyses d'œuvres - UE2		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
UE3 - Enseignement interdisciplinaire - semestre1		6	2							
Introduction à l'art cinématographique - UE3		-	2		0.6	Devoir sur table	E	01:30	N	
					0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
Analyse d'oeuvres - UE3		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
UE4 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1		6	2							
Introduction à l'art théâtral - UE4		-	2		0.6	Devoir sur table	E	01:30	N	
					0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
Analyse d'oeuvres - UE4		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
UE5 - Enseignement interdisciplinaire - semestre 1		6	2							
Philosophie de l'art - UE 5-semestre 1		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	N	
					1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Méthodologie de l'analyse- UE5-semestre 1		-	1		1	Oral	O	00:10	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Atelier du lecteur		-	1		1	Commentaire de texte	O	00:20	N	
					1	Compte rendu de lecture	A		N	
Semestre 2 - Études théâtrales		30	1							
UE1 - (S2) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Vois modalités d'examen du CRAL ou Fac de Langues	A		N	
Anglais - S2 licence					1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé	O		N	
1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques	O		N						
1	Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau	A		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau	A		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
UE2 - (S2) / Histoire et esthétique		6	2							
1 CM - Histoire du théâtre /1		-	1		0.6	Dissertation	E	02:00	O	
					0.4	Devoir sur table	E	01:00	O	
1 TD - Analyse de textes		-	1		1	Commentaire de texte	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1 CM - Esthétique des arts de la scène /1		-	1		0.4	Devoir sur table	E	01:00	O	
					0.6	Devoir sur table	E	02:00	O	
1 TD - Analyse de spectacles		-	1		0.5	Devoir sur table	E	02:00	N	
					0.5	Devoir en temps libre	A		N	
UE4 - (S2) / Écriture		6	2							
1 CM - Écriture théâtrale /1		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	O	
1 TD - Écriture corporelle ou scénique		-	1		0.3	Dossier	A		O	
					0.7	Evaluation pratique	A		O	
UE5 - (S2) / Recherche		6	2							
Dialogue des arts-UE5-semester2		-	1		1	Devoir sur table	E	01:30	N	
Atelier de recherche-U5-semester 2		-	1		0.4	Oral	O	00:10	N	
					0.6	Dossier en temps libre	A		N	
UE6 - (S2) / Projet personnel de l'étudiant		3	1							
1 TD - Renforcement disciplinaire (Pratique théâtre et danse)		-	1		0.7	Evaluation pratique	A		O	
					0.3	Présentation de travail	A		O	
1 TD - Renforcement expression écrite et orale ou UE d'ouverture		-	1		1	Modalités d'évaluation selon la faculté choisie	A		N	

Document interne confidentiel

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
 - un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de deux absences non justifiées (pour un cours de 6h) ou trois (pour un cours de 12h ou plus), l'étudiant est déclaré défaillant pour la session en cours.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : La formation en musique nécessite une participation et un suivi réguliers, l'assiduité aux cours TD / TP est obligatoire.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comporte pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Langues vivantes - semestre 1 - parcours musicologie -		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine (CRAL...)	A		N	
UE2 - Méthodologie - semestre 1 - parcours musicologie		3	1							
Méthodologie universitaire I - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Écrit N°1 Créneau E.D.T.	E	00:30	N	
					1	Écrit N°2 Créneau E.D.T.	E	00:30	N	
					2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
UE3 - Savoirs fondamentaux - semestre 1 - parcours musicologie		6	2							
Histoire et culture musicale I - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table Créneau EDT	E	00:45	N	
Histoire et culture musicale II - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	1 Devoir sur table Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Module bibliographique et méthodologique I - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table Créneau EDT	E	00:45	N	
UE4 - Disciplines musicales techniques - semestre 1 - parcours musicologie		6	2							
Formation de l'oreille - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:00	O	
					1	Evaluation continue avec 2 contrôles pratiques. Créneau EDT/ Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Écriture musicale et théorie de l'harmonie - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	03:00	O	
					1	5 devoirs maison Créneau dédié / Moyenne de tous les contrôles	A		N	
UE5 - Compétences musicologiques transversales et savoirs pluridisciplinaires - semestre 1 - parcours musicologie		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Ethnomusicologie - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Esthétique - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
UE6 - Pratique musicale - semestre 1 - parcours musicologie		3	1							
Pratique vocale d'ensemble - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Pratique instrumentale d'ensemble - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Atelier de technique vocale - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7 - personnalisation du parcours de l'étudiant - semestre 1 - parcours musicologie		3	1							
1a) orientation musique - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Voir musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 1- parcours musicologie		-	1		1	Dossier Créneau dédié	A		O	
1c) Orientation arts - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 1 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine	A		N	
Semestre 2 - Musicologie		30								
UE1 - Langues vivantes - semestre 2 - parcours musicologie -		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine (CRAL...)	A		N	
UE2 - Méthodologie - semestre 2 - parcours musicologie		3	1							
Méthodologie universitaire II - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T	E	00:30	N	
					1	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T	E	00:30	N	
					2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
UE3 - Savoirs fondamentaux - semestre 2 - parcours musicologie		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Devoir sur table Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
Histoire et culture musicale IV - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Module bibliographique et méthodologique II - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
UE4 - Disciplines musicales techniques - semestre 2 - parcours musicologie		6	2							
Formation de l'oreille - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:00	O	
					1	Evaluation continue avec 2 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Ecriture musicale et théorie de l'harmonie - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	03:00	O	
					1	5 devoirs maison créneau dédié / Moyenne de tous les devoirs	A		N	
UE5 - Compétences musicologiques transversales et savoirs pluridisciplinaires - semestre 2 - parcours musicologie		6	2							
Musique et psychologie - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Dramaturgie musicale : répertoires anciens - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					1	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°3 Créneau dédié	E	02:00	O	
UE6 - Pratique musicale - semestre 2 - parcours musicologie		3	1							
Pratique vocale d'ensemble - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Atelier de technique vocale - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7 - personnalisation du parcours de l'étudiant - semestre 2 - parcours musicologie		3	1							
1a) orientation musique - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		0	Voir licence Musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Dossier Créneau dédié	A		O	
1c) Orientation arts - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 2 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Kahena Sanaa

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - LVE et méthodologie universitaire - S3		6	2							
S3 - TD Langue vivante étrangère (1 langue au choix)		-	1		1	Défini par le CRAL ou département concerné	A			N
S3 - Préparation au PIX - optionnel		-	1		1	Epreuve de certification https://ernest.unistra.fr/jcms/prdr4_282494/fr/pix-accueil	A	01:45		N
S3 - Connaissances du monde professionnel		-			1	Dossier	A			N
S3 - Écritures et méthodologie		-	1		1	Moyenne des exercices et dossier	A			N
UE2 - Histoire et théorie des arts visuels - S3		9	3							
S3 - CM Histoire de l'art et du design (1950-1970)		-	1		1	Epreuve écrite sur place	E	02:00		O
S3 - Esthétique et théories des arts visuels		-	1		1	Epreuve écrite sur place	E	02:00		O
S3 - CM Enjeux de l'art et du design (fin du XXe siècle)		-	1		1	Epreuve écrite sur place	E	02:00		O
S3 - Etudes de textes		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A			N
UE3 - Théorie et pratique des arts plastiques - S3		9	2							
S3 - Analyse et Interprétation (choix 1: bidimensionnelles et choix 2: tridimensionnelles)		-	1		1	Moyenne des travaux en cours et dossier	A			N
S3 - Atelier recherche		-	1		1	Elaboration de projets et dossier	A			N
UE4 - Pratique des arts plastiques - S3		6	2							
S3 - Atelier expression plastique		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A			N
S3 - Atelier représentation TD		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A			N
UE5 - Option et ouverture (1 atelier au choix) - S3		3	1							
S3 - Atelier complémentaire photographie		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A			N
S3 - Atelier complémentaire gravure		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A			N
S3 - Atelier complémentaire volume		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A			N
S3 - Atelier complémentaire multimédia - vidéo		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A			N
S3 - Autre discipline (liste université)		-	1		1	Evaluation définie par la composante concernée	A			N
Semestre 4 - Arts plastiques		30	1							
UE1 - LVE et méthodologie universitaire - S4		3	2							
S4 - TD Langue vivante étrangère (1 langue au choix)		-	1		1	Défini par le CRAL ou département concerné	A			N
S4 - Préparation au PIX - optionnel		-	1		0	Voir modalités service concerné	A			N
S4 - Connaissances du monde professionnel		-	1		1	Dossier	A			N
S4 - Écritures et méthodologie		-	1		1	Moyenne des exercices et dossier	A			N
UE2 - Histoire et théorie des arts visuels - S4		9	3							
S4 - CM Histoire de l'art et du design (1970-1980)		-	1		1	Epreuve écrite sur place	E	02:00		O
S4 - Esthétique et théories des arts visuels		-	1		1	Epreuve écrite sur place	E	02:00		O
S4 - CM Enjeux de l'art et du design (XXIe siècle)		-	1		1	Epreuve écrite sur place	E	02:00		O

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE3 - Théorie et pratique des arts plastiques - S4		9	2							
S4 - Analyse et interprétation (choix 1: bidimensionnelles et choix 2: tridimensionnelles)		-	1		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A		N	
S4 - Atelier recherche		-	1		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A		N	
UE4 - Pratique des arts plastiques - S4		6	2							
S4 - Atelier expression plastique		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A		N	
S4 - Atelier représentation TD		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A		N	
UE5 - Option et ouverture (1 atelier au choix) - S4		3	1							
S4 - Atelier complémentaire photographie		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A		N	
S4 - Atelier complémentaire gravure		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A		N	
S4 - Atelier complémentaire volume		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A		N	
S4 - Atelier complémentaire multimédia vidéo		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A		N	
S4 - Autre discipline (liste université)		-	1		1	Evaluation définie par la composante concernée	A		N	

Document interne

Responsable(s) : Jean-Philippe Stutzmann, Laurence Moreau

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Choix de la formation.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - LVE et professionnalisation - S3		3	1							
S3 - Langue vivante étrangère (1 module au choix)		-	1		1	Evaluation assurée par le LANSAD/CRAL	A			N
S3 - CM Rencontres professionnelles		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents+contrôle d'assidui Validation sur la base du résultat "acquis / non-acquis".	A			N
UE2 - Histoire et théorie des arts visuels - S3		6	2							
S3 - CM Histoire de l'art et du design (1950-1970)		-	1		1	Epreuve écrite sur place	E	02:00		O
S3 - CM Enjeux de l'art et du design (fin XXe siècle)		-	1		1	Epreuve écrite sur place	E	02:00		O
S3 - Etudes de textes		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A			N
UE3 - Initiation à la recherche en design - S3		9	3							
S3 - CM Théorie du design / Design theory - Thématique I		-	1		1	Dossier	A			N
S3 - TD Initiation à la recherche		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques / dossi	A			N
UE4 - Pratique du design - S3		9	3							
S3 - Atelier de projet thématique I - (objet - espace)		-	1		2	Moyenne des travaux sur place et dossier	A			N
S3 - Atelier de projet thématique I - (graphisme - UI/UX)		-	1		2	Moyenne des travaux sur place et dossier	A			N
S3 - TD Atelier d'Infographie et production		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents+contrôle d'assidui Validation sur la base du résultat "acquis / non-acquis"	A			N
UE5 - Ouverture - S3		3	1							
Préparation au PIX - enseignement optionnel		-	1		0	Evaluation par la Cellule PIX	A			N
S3 - Parcours préparatoire aux métiers de l'enseignement (PPME) (optionnel)		-	1		1	Voir modalités de la faculté concernée	A			N
S3 - Cours d'ouverture au choix		-	1		1	Voir modalités de la faculté concernée	A			N
Semestre 4 - Design										
UE1 - LVE et professionnalisation - S4		3	1							
S4 - Langue vivante étrangère (1 module au choix)		-	1		1	Evaluation assurée par le LANSAD/CRAL	A			N
S4 - CM Préparation au stage		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents+contrôle d'assidui Validation sur la base du résultat "acquis / non-acquis"	A			N
S4 - CM Rencontres professionnelles		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents&contrôle d'assidui Validation sur la base du résultat "acquis / non- acquis"	A			N
UE2 - Histoire des arts visuels - S4		6	2							
S4 - CM Histoire de l'art et du design (1970-1980)		-	2		1	Epreuve écrite sur place	E	02:00		O
S4 - CM Enjeux de l'art et du design (début XXe siècle)		-	2		1	Epreuve écrite sur place	E	02:00		O
S4 - Etudes de textes		-	1		1	Moyenne des exercices et travaux pratiques	A			N
UE3 - Initiation à la recherche en design - S4		9	3							
S4 - CM Théorie du design / Design theory - Thématique II		-	2		1	Dossier	A			N

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE4 - Pratique du design - S4		9	3							
S4 - Atelier de projet thématique II - (objet - espace)		-	2		1	Moyenne des travaux sur place et dossier	A		N	
S4 - Atelier de projet thématique II - (graphisme - UI/UX)		-	2		1	Moyenne des travaux sur place et dossier	A		N	
S4 - TD Atelier d'Infographie et production		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents & contrôle d'assidui Validation sur la base du résultat "acquis / non-acquis"	A		N	
UE5 - Ouverture - S4		3	1							
Préparation au PIX - enseignement optionnel		-	1		0	Evaluation par la Cellule PIX	A		N	
S4 - Parcours préparatoire aux métiers de l'enseignement (PPME) (optionnel)		-	1		1	Voir modalités de la faculté concernée	A		N	
S4 - Cours d'ouverture au choix		-	1		1	Voir les modalités de la faculté concernée	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Langue vivante - semestre 3										
Anglais - S3 licence		-	-	-	1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
					1	Fin de semestre : présentation orale Fin de semestre : présentation orale liée à la thématique étudiée, avec note	O	00:10	N	
					0	Mi-semestre : travail écrit lié à la thématique Mi-semestre : travail écrit lié à la thématique étudiée => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
UE 2 - Histoire et esthétique des arts du spectacle - semestre 3										
Histoire du cinéma classique - UE2 - semestre 3 Parcours d'un cinéaste classique - UE2 semestre 3		-	-	-	1	Devoir sur table	E	02:00	N	
					1	Devoir en temps libre	A		N	
					1	Devoir sur table	E	02:00	N	
UE 3 - Analyse d'oeuvres et de textes - semestre 3										
Théories du cinéma classique - UE 3 - semestre 3		-	-	-	1	Devoir sur table	E	02:00	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Analyse de séquence	E	01:00	N	
UE 4 - Ecritures - semestre 3		6	2							
Dramaturgie(2) - UE 4 - semestre 3		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Exercice filmique - UE 4 - semestre 3		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
UE 5 - Recherche- semestre 3		6	2							
Séminaire de recherche disciplinaire - UE5 - semestre 3		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Méthodologie de la recherche -UE5 - semestre 3		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
					1	Dossier en temps libre	A		N	
UE6 - Projet , 3 cours dont 2 obligatoires et un au choix - semestre 3		3	1							
Découverte des structures et des milieux institutionnels et industriels du cinéma et de l'audiovisuel(2) introduction à l'économie et au droit du cinéma-UE6-semester 3		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
Projet pratique artistique: exercices de tournage vidéo ou analyse du film par le film, TD de pratique audiovisuelle (au choix)UE6-L2S3		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
Cours pour non-spécialistes dans une autre discipline (au choix)		-	1		1	MECC de la composante concernée	A		N	
Semestre 4 - Études cinématographiques		30	1							
UE1 - Langue vivante - semestre 4		3	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
Anglais - S4 licence					1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	
UE 2 - Histoire et esthétique - semestre 4		6	2		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
					1	Devoir en temps libre	A		N	
					1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Histoire du cinéma moderne - UE 2 - semestre 4		-	1							
Parcours d'un cinéaste moderne -UE 2 - semestre 4		-	1							
UE3 -Analyse d'oeuvres et de textes - semestre 4		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Analyse de films - UE 3 - semestre 4		-	1		0.5	Analyse de séquence	E	01:00	N	
					0.5	Analyse de séquence	E	02:00	N	
UE 4 - Ecritures textuelles et scéniques -semestre 4		6	2							
Parcours d'un cinéaste documentariste - UE 4 - semestre 4		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Atelier montage - UE 4 - semestre 4		-	1		0.5	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
					0.5	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
Réalisation documentaire-UE4-semestre4		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
UE 5 - Recherche - semestre 4		6	2							
Dialogue des arts - UE 5 - semestre 4		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Méthodologie de la recherche - UE5- semestre 4		-	1		0.5	Dossier en temps libre	A		N	
					0.5	Dossier en temps libre	A		N	
UE 6 - S4 Projet - 2 cours au choix parmi les 4 propositions suivantes :		3	1							
Stage facultatif - UE6 - semestre 4		-	1		1	Rapport de stage	A		N	
Cours pour non-spécialistes dans une autre faculté		-	1		1	MECC de la composante concernée	A		N	
TD de pratique audiovisuelle (au choix) UE6-L2S4		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
Découverte d'un métier cinéma (la critique de cinéma) UE6-L2S4		-	1		1	Exercices pratiques Assiduité obligatoire.	A		N	

Document Interne

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - (S3) / LVE : CRAL ou Spiral										
		3	1		1	Vois modalités CRAL ou fac de Langues vivantes	A		N	
Anglais - S3 licence		-			1	Fin de semestre : présentation orale	O	00:10	N	
					0	Mi-semestre : travail écrit lié à la thématique Mi-semestre : travail écrit lié à la thématique étudiée => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
UE2 - (S3) / Histoire et esthétique										
1 CM - Histoire du théâtre /2		-	1		0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.6	Dissertation	E	03:00	N	
1 TD - Analyse de textes		-	1		0.5	Ecrit en temps libre	A		N	
					0.5	Evaluation pratique	A		N	
UE3 - (S3) / Analyse de textes et d'œuvres										
1 CM - Esthétique des arts de la scène /2		-	1		0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.6	Devoir sur table	E	02:00	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Devoir sur table	E	02:00	N	
UE4 - (S3) / Écriture		6	2							
1 CM - Écriture théâtre /2		-	1		1	Devoir sur table	E	03:00	N	
1 TD - Analyse de spectacles		-	1		0.5	Dossier en temps libre	A		N	
					0.5	Evaluation pratique	A		N	
UE5 - (S3) / Recherche		6	2							
1 CM - Droit et économie du spectacle vivant		-			1	Devoir sur table	E	02:00	N	
1 TD - Atelier de recherche /2		-			0.5	Dossier en temps libre	A		N	
					0.5	Oral	A	00:15	N	
UE6 - (S3) / Projet personnel de l'étudiant		3	1							
1 TD - Découverte du monde professionnel /1		-	1		0.5	Dossier en temps libre	A		N	
					0.5	Devoir sur table	E	01:00	N	
- Renforcement expression écrite et orale ou UE d'ouverture		-	1		1	Modalités d'évaluation faculté choisie	A		N	
Semestre 4 - Études théâtrales		30	1							
UE1 - (S4) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Voir modalités CRAL ou fac de Langues vivantes	A		N	
Anglais - S4 licence					1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	
UE2 - (S4) / Histoire et esthétique		6	2							
1 CM - Histoire du théâtre /3					0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.6	Dissertation	E	03:00	N	
1 TD - Analyse de textes					0.5	Ecrit en temps libre	A		N	
					0.5	Evaluation pratique	A		N	
UE3 - (S4) / Analyse de textes et d'œuvres		6	2							
1 CM - Esthétique de la scène /3					0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.6	Devoir sur table	E	02:00	N	
1 TD - Analyse de spectacles					0.5	Dossier en temps libre	A		N	
					0.5	Evaluation pratique	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1 CM - Écriture théâtrale /3		-	1		1	Devoir sur table	E	03:00	N	
1 TD - Ecritures corporelles et scéniques		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		N	
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE5 - (S4) / Recherche		6	2							
1 CM - Dialogue des arts		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
1 TD - Atelier de recherche /2		-	1		0.7	Dossier en temps libre	A		N	
					0.3	Oral	O	00:15	N	
UE6 - (S4) / Projet personnel de l'étudiant		3	1							
1 TD - Découverte du monde professionnel /2		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
1 TD - Renforcement expression écrite et orale ou UE d'ouverture		-	1		1	Modalités d'évaluation faculté choisie	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
 - un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de deux absences non justifiées (pour un cours de 6h) ou trois (pour un cours de 12h ou plus), l'étudiant est déclaré défaillant pour la session en cours.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : La formation en musique nécessite une participation et un suivi réguliers, l'assiduité aux cours TD/ TP est obligatoire.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comporte pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Langues vivantes - semestre 3 - parcours musicologie -		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
UE2 - professionnalisation - semestre 3 - parcours musicologie		3	1							
Informatique musicale (initiation) - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Une épreuve pratique Créneau EDT	A	00:30	N	
					2	Une épreuve pratique Créneau EDT	A	00:45	O	
Corps et voix : techniques vocales et de mise en espace - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation hebdomadaire Créneau E.D.T.	A	00:15	N	
UE3 - Savoirs fondamentaux - semestre 3 - parcours musicologie		6	2							
Histoire et culture musicale V - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
Histoire et culture musicale VI - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
Module bibliographique et méthodologique III - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
Module bibliographique et méthodologique IV - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
UE4 - Disciplines musicales techniques - semestre 3 - parcours musicologie		6	2							
Formation de l'oreille - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:00	O	
					1	Evaluation continue avec 2 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	Devoir sur table Créneau dédié	E	02:00	O	
Lecture de partition et introduction à l'analyse musicale - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
UE5 - Compétences musicologiques transversales et savoirs pluridisciplinaires - semestre 3 - parcours musicologie		6	2							
Organologie classique - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Acoustique - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
UE6 - Pratique musicale - semestre 3 - parcours musicologie		3	1							
Pratique vocale d'ensemble - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Pratique instrumentale d'ensemble - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Atelier technique vocale - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7 - personnalisation du parcours de l'étudiant - semestre 3 - parcours musicologie		3	1							
1a) orientation musique - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Voir licence Musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 3- parcours musicologie		-	1		1	Dossier Créneau dédié	A		O	
1c) Orientation arts - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 3 - parcours musicologie		-	1		1	Voir département d'origine	A		N	
Semestre 4 - Musicologie		30								
UE1 - Langues vivantes - semestre 4 - parcours musicologie -		3	1							
Langue vivante étrangère - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
UE2 - professionnalisation - semestre 4 - parcours musicologie		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Epreuve pratique N°1 Créneau E.D.T.	A	00:30	N	
Connaissance du milieu professionnel - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		2	Un dossier créneau dédié	A		O	
UE3 - Savoirs fondamentaux - semestre 4 - parcours musicologie		6	2							
Histoire et culture musicale VII - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N° 1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
Histoire et culture musicale VIII - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
Module bibliographique et méthodologique V - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
Module bibliographique et méthodologique VI - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
UE4 - Disciplines musicales techniques - semestre 4 - parcours musicologie		6	2							
Formation de l'oreille - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:00	O	
					1	Evaluation continue avec 2 contrôles pratiques. Créneau E.D.T / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Ecriture musicale et théorie de l'harmonie - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		1	5 devoirs maison Créneau E.D.T	A		N	
					2	Devoir sur table Créneau dédié	E	02:00	O	
Lecture de partition et introduction à l'analyse musicale - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Musique et oralité - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Musique et enregistrement - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
UE6 - Pratique musicale - semestre 4 - parcours musicologie		3	1							
Pratique vocale d'ensemble - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Pratique instrumentale d'ensemble - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Atelier de technique vocale - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7 - personnalisation du parcours de l'étudiant - semestre 4 - parcours musicologie		3	1							
1a) orientation musique - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		0	Voir licence musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		1	Dossier Créneau dédié	A		N	
1c) Orientation arts - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
1f) Orientation enseignement - semestre 4 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Accompagnement au clavier. Créneau E.D.T. Moyenne de tous les contrôles	A		N	

Document Inter Médiaire

Responsable(s) : Eric Laniol, Marwan Moujaes

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Choix de la formation.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - LVE et méthodologie universitaire - S5		3	1							
S5 - Anglais disciplinaire		-	1		1	Moyenne des exercices sur place	A			N
S5 - allemand disciplinaire		-	1		1	Travaux sur place et épreuves orales (moyenne)	A			N
S5 - Autre LVE (liste université)		-	1		1	Voir les modalités de la faculté concernée	A			N
S5 - Expression écrite et orale		-	1		1	Moyenne des exercices sur place	A			N
UE2 - Professionalisation - S5		6	2							
S5 - Métiers de la médiation artistique		-	1		1	Moyenne: exposition, dossier, exposé Moyenne: contribution au travail d'exposition, dossier et exposé	A			N
S5 - Métiers de la recherche		-	1		1	Moyenne épreuve pratique et dossier	A			N
S5 - Métiers de l'enseignement		-	1		1	Moyenne exercices pratiques	A			N
S5 - Stage (au choix)		-	1		1	Evaluation du rapport de stage	A			N
UE3 - Problématiques des arts visuels - S5		6	2							
S5 - Histoires critiques de l'art		-	1		1	Exercice intermédiaire et épreuve écrite finale	E	02:00		O
S5 - Philosophie contemporaine de l'art		-	1		1	Exercice intermédiaire et épreuve écrite finale	E	02:00		O
S5 - Etudes de textes		-	1		1	Moyenne travaux sur place	A			N
UE4 - Projet - S5		9	3							
S5 - Séminaire-atelier CM		-	1		1	Evaluation commune avec le TD	A			N
S5 - Séminaire-atelier TD		-	1		1	Elaboration d'un projet et concrétisation exposée, Elaboration d'un projet et concrétisation exposée, texte théorique	A			N
UE5 - Ouverture et option : atelier (1 atelier bidi ou tridi au choix) - (1 atelier complémentaire au choix) - S5		6	2							
S5 - Atelier bidimensionnel choix 1		-	2		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A			N
S5 - Atelier tridimensionnel choix 2		-	2		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A			N
S5 - Atelier complémentaire 1: photographie argentique		-	1		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A			N
S5 - Atelier complémentaire 3: gravure		-	1		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A			N
S5 - Atelier complémentaire 2 : pratiques numériques		-	1		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A			N
S5 - Atelier complémentaire 4: design		-	1		1	Défini par le parcours design	A			N
S5 - Autre choix (liste université)		-	1		1	Voir les modalités du département concerné	A			N
Semestre 6 - Arts plastiques		30	1							
UE1 - LVE et méthodologie universitaire - S6		3	1							
S6 - Anglais disciplinaire		-	1		1	Moyenne des exercices sur place	A			N
S6 - allemand disciplinaire		-	1		1	Travaux sur place et épreuves orales (moyenne)	A			N
S6 - Autre LVE (liste université)		-	1		1	Voir les modalités du département concerné	A			N
S6 - Expression écrite et orale (obligatoire)		-	1		1	Moyenne des exercices sur place	A			N

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
S6 - Métiers de la médiation artistique		-	1		1	Exposition, dossier, exposé (moyenne) Moyenne contribution au travail d'exposition, dossier et exposé	A		N	
S6 - Métiers de la recherche		-	1		1	Moyenne épreuve écrite et dossier	A		N	
S6 - Métiers de l'enseignement		-	1		1	Moyenne exercices pratiques	A		N	
S6 - Stage		-	1		1	Evaluation du rapport de stage	A		N	
UE3 - Problématiques des arts visuels - S6		6	2							
S6 - Histoires critiques de l'art		-	1		1	Exercice intermédiaire et épreuve écrite finale	E	02:00	O	
S6 - Philosophie contemporaine de l'art		-	1		1	Exercice intermédiaire et épreuve écrite finale	E	02:00	O	
S6 - Etudes de textes		-	1		1	Moyenne travaux sur place	A		N	
UE4 - Projet - S6		9	3							
S6 - Séminaire-atelier		-	1		1	Projet Évaluation en commun avec le TD	A		N	
S6 - Séminaire-atelier TD		-	1		1	Projet Elaboration d'un projet et concrétisation exposée, texte théorique	A		N	
UE5 - Ouverture et option (1 atelier bidi ou tridi au choix) - (1 atelier complémentaire au choix) - S6		6	2							
S6 - Atelier bidimensionnel choix 1		-	2		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A		N	
S6 - Atelier tridimensionnel choix 2		-	2		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A		N	
S6 - Atelier complémentaire 3: gravure		-	1		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A		N	
S6 - Atelier complémentaire 1: photographie argentique		-	1		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A		N	
S6 - Atelier complémentaire 2: pratiques numériques		-	1		1	Moyenne travaux en cours et dossier	A		N	
S6 - Atelier complémentaire 4: design		-	1		1	Defini par le parcours Design	A		N	
S6 - Autre choix (liste université)		-	1		1	Voir les modalités du département concerné	A		N	

Document Interne

Responsable(s) : Maxime Favard

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - LVE et professionnalisation - S5		3	1							
S5 - anglais disciplinaire		-	1		1	Travaux sur place et épreuves orales (moyenne)	A		N	
S5 - allemand disciplinaire		-	1		1	Travaux sur place et épreuves orales (moyenne)	A		N	
S5 - Stage (volontaire)		-	1		0	Aucune évaluation Stage volontaire	A		O	
S5 - CM Rencontres professionnelles		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents & contrôle d'assidui Tests et/ou dépôts de documents et contrôle d'assiduité. Validation sur la base du résultat "acquis/non- acquis".	A		N	
UE 2 - Histoire, théorie et recherche en design - S5		12	4							
S5 - CM Histoire du design		-	2		1	Epreuve écrite Si situation sanitaire défavorable, rendu d'une réflexion écrite dans les 48h.	E	01:30	O	
S5 - CM Théorie du design / Design theory - Thématique III		-	2		2	Dossier	A		N	
S5 - TD Initiation à la recherche		-	1		1	Exercices, travaux sur place et dossiers (moyenne)	A		N	
UE 3 - Pratique du design - S5		12	4							
S5 - Atelier de projet personnel - Préparation aux métiers du design		-	2		2	Exercices, travaux sur place et dossiers (moyenne)	A		N	
S5 - Atelier de projet collectif - Thématique III		-	2		2	Exercices, travaux sur place et dossiers (moyenne)	A		N	
S5 - TD Atelier d'Infographie et production		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents & contrôle d'assidui Tests et/ou dépôts de documents et contrôle d'assiduité. Validation sur la base du résultat "acquis/non- acquis".	A		N	
UE 4 - Ouverture - S5		3	1							
S5 - Parcours préparatoire aux métiers de l'enseignement (PPME) (optionnel)		-	1		1	Voir modalités de la faculté concernée	A		N	
S5 - Cours d'ouverture au choix		-	1		1	Evaluation définie par la composante concernée	A		N	
Semestre 6 - Design										
UE 1 - LVE et professionnalisation - S6		3	1							
S6 - anglais disciplinaire		-	1		1	Travaux sur place et épreuves orales (moyenne)	A		N	
S6 - allemand disciplinaire		-	1		1	Travaux sur place et épreuves orales (moyenne)	A		N	
S6 - CM Aspects juridiques		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents et contrôle d'assi Tests et/ou dépôts de documents et contrôle d'assiduité. Validation sur la base du résultat "acquis/non- acquis".	A		N	
S6 - CM Rencontres professionnelles		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents et contrôle d'assi Tests et/ou dépôts de documents et contrôle d'assiduité. Validation sur la base du résultat "acquis/non- acquis".	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
S6 - CM Histoire du design		-	2		2	Epreuve écrite sur place Si situation sanitaire défavorable, rendu d'une réflexion écrite dans les 48h.	E	01:30	O	
S6 - CM Théorie du design / Design theory - Thématique IV		-	2		2	Dossier	A		N	
S6 - TD Initiation à la recherche		-	1		1	Exercices, travaux sur place et dossiers (moyenne)	A		N	
UE 3 - Pratique du design - S6		12	4							
S6 - Atelier de projet personnel - Préparation aux métiers du design		-	2		2	Moyenne des travaux sur place et dossier	A		N	
S6 - Atelier de projet collectif - Thématique IV		-	2		2	Moyenne des travaux sur place et dossier	A		N	
S6 - TD Atelier d'Infographie et production		-	1		1	Tests et/ou dépôts de documents et contrôle d'assi Tests et/ou dépôts de documents et contrôle d'assiduité. Validation sur la base du résultat "acquis/non- acquis".	A		N	
UE 4 - Ouverture - S6		3	1							
S6 - Parcours préparatoire aux métiers de l'enseignement (PPME) (optionnel)		-	1		1	Voir modalités de la faculté concernée	A		N	
S6 - Cours d'ouverture au choix		-	1		1	Evaluation définie par la composante concernée	A		N	

Document interne

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : La formation ne propose pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Choix de la formation.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Langue vivante - semestre 5										
Anglais - S5 licence		-	-	-	1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
					1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
UE 2 - Histoire et esthétique - semestre 5										
Histoire du cinéma contemporain - UE2 - semestre 5		-	-	-	1	Devoir sur table	E	02:00	N	
					1	Devoir en temps libre	A		N	
					1	Devoir sur table	E	02:00	N	
UE 3 - Analyse d'oeuvres et de textes - semestre 5										
Théories du cinéma contemporain - UE3 - semestre 5		-	-	-	1	Devoir sur table	E	02:00	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Analyse de séquence	E	02:00	N	
UE 4 - Ecritures textuelles et scéniques - semestre 5		6	2							
Ecriture scénaristique - UE4 - semestre 5		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
Exercice filmique - UE4 - semestre 5		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
Dispositifs de mise en scène-UE4-semestre 5		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
UE 5 -Recherche (1 cours obligatoire à choisir parmi 2 propositions) et 1 cours obligatoire- semestre 5		6	2							
Histoire des formes (cours au choix) - UE 5 - semestre 5		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
La coproduction internationale (cours au choix) UE5-semestre 5		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Méthodologie de la recherche (obligatoire) - UE 5 - semestre 5		-	1		0.5	Dossier en temps libre	A		N	
					0.5	Dossier en temps libre	A		N	
UE 6 - Projet 1 cours obligatoire et 1 cours au choix- semestre 5		3	1							
Découverte structures et milieux institutionnels et industriels du cinéma (cours obligatoire) UE6-L3S5		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
Cours pour non-spécialistes dans une autre faculté (au choix)		-	1		1	MECC de la composante concernée	A		N	
TD de pratique audiovisuelle (au choix)-UE6-semestre 5		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
Semestre 6 - Études cinématographiques		30	1							
UE1 - Langue vivante - semestre 6		3	1		1	Voir modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	

Document Inter-Médial

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
0	A mi-semester une production orale Au plus tard à mi-semester et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N						
1	En fin de semestre une production écrite En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N						
1	En fin de semestre une production orale En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème thématique, une production orale de type synthèse avec note définitive.	A		N						
UE2 - Histoire et esthétique - semestre 6		6	2		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
					1	Devoir sur table	E	02:00	N	
					1	Devoir en temps libre	A		N	
Histoire des nouvelles formes audiovisuelles - UE2 - semestre 6		-	1							
Parcours d'un cinéaste expérimental- UE2-semester 6		-	1							
UE3 - Genre - semestre 6		6	2							
La notion de genre - UE3 - semestre 6		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
Analyse de films - UE3 - semestre 6		-	1		0.5	Analyse de séquence	E	01:00	N	
					0.5	Analyse de séquence	E	02:00	N	
UE4 -Ecritures textuelles et scéniques - semestre 6		6	2							
Etudes de cas-cinéastes au travail - UE4 - semestre 6		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
Préparation au tournage - UE4 - semestre 6		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étape Assiduité obligatoire.	A		N	
Atelier montage-UE4-semester 6		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	
UE 5 - Recherche - semestre 6		6	2							
Séminaire de recherche interarts. Dialogue des arts - UE5 - semestre 6		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
Méthodologie de la recherche - UE5- semestre 6		-	1		0.5	Dossier en temps libre	A		N	
					0.5	Dossier en temps libre	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
TD Métiers du cinéma UE6-L3S6		-	1		1	Exercices pratiques Assiduité obligatoire.	A		N	
Stage facultatif (au choix) -UE6- semestre 6		-	1		1	Rapport de stage	A		N	
Cours pour non-spécialistes dans une autre faculté (au choix)		-	1		1	Modalités d'évaluation de la composante concernée	A		N	
TD de pratique audiovisuelle (au choix) - UE6 - semestre 6		-	1		1	Exercices pratiques et travaux d'étapes Assiduité obligatoire.	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.

[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note

(D) éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

[Motif de la dérogation](#) : Choix de la formation

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - (S5) / LVE : CRAL ou Spiral										
		30	1							
		3	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Fac de Langues	A		N	
Anglais - S5 licence		-			1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
UE2 - (S5) / Histoire et esthétique										
		6	2							
1 CM - Histoire du Théâtre /4		-	1		0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.6	Dissertation	E	03:00	N	
1 TD - Analyse de textes		-	1		1	Commentaire de texte	E	02:00	N	
UE3 - (S5) / Analyse de textes et d'œuvres										
		6	2							
1 CM - Esthétique des arts de la scène /4		-	1		0.6	Devoir sur table	E	02:00	N	
					0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
1 TD-Analyse de spectacles		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
UE4 - (S5) / Écritures										
		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1 TD - Écriture corporelle ou scénique		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		N	
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE5 - (S5) / Recherche		6	2							
1 CM - Droit et économie du spectacle vivant		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	
1 TD - Atelier de recherche /2		-	1		0.5	Dossier en temps libre	A		N	
					0.5	Oral	A	00:15	N	
UE6 - (S5) / Projet personnel		3	1							
1 TD - Découverte du monde professionnel /3 (Mutualisé L2 : non recompté)		-	1		0.5	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.5	Dossier en temps libre	A		N	
1 TD - Renforcement en expression écrite et orale ou Stage ou UE d'ouverture		-	1		1	Modalités d'évaluation Faculté choisie	A		N	
Semestre 6 - Études théâtrales		30	1							
UE1 - (S6) / LVE : CRAL ou Spiral		3	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Faculté Langues	A		N	
Anglais - S6 licence		-			0	A mis semestre une production écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant, une production écrite de type synthèse avec note indicative et retour critérié.	A		N	
					0	A mi-semestre une production orale Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N	
					1	En fin de semestre une production écrite En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème thématique, une production orale de type synthèse avec note définitive.	A		N	
UE2 - (S6) Histoire et esthétique		6	2							
1 CM - Histoire du théâtre /5		-	1		0.4	Devoir sur table	E	01:00	N	
					0.6	Dissertation	E	03:00	N	
1 TD - Analyse de textes		-	1		1	Commentaire de texte	E	02:00	N	
UE3 - (S6) / Analyse de textes et d'œuvres		6	2							
1 CM - Esthétique des arts de la scène /5		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1 TD - Analyse de spectacles		-	1		0.4	Oral	O	00:15	N	
					0.6	Devoir sur table: analyse de spectacles	E	02:00	N	
UE4 - (S6) / Écriture		6	2							
1 CM - Écriture théâtrale /5		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
1 TD - Écriture corporelle ou scénique		-	1		0.3	Dossier en temps libre	A		N	
					0.7	Evaluation pratique	A		N	
UE5 - (S6) / Recherche		6	2							
1 CM - Dialogue des arts		-	1		1	Dossier en temps libre	A		N	
1 TD - Atelier de recherche /3		-	1		0.7	Dossier en temps libre	A		N	
					0.3	Oral	O	00:20	N	
UE6 - (S6) / Projet personnel de l'étudiant		3	1							
1 TD - Stage ou UE d'ouverture		-	1		1	Rapport de stage ou modalité de la composante	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
 - un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de deux absences non justifiées (pour un cours de 6h) ou trois (pour un cours de 12h ou plus), l'étudiant est déclaré défaillant pour la session en cours.

Motif de la dérogation : Choix de la formation

Motif de la dérogation : La formation en musique nécessite une participation et un suivi réguliers, l'assiduité aux cours TD/ TP est obligatoire.

Modalités d'accès et de progression en licence

(D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.

(D) Cette formation en particulier ne comporte pas de blocs de compétences.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

(D)

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences

Nombre d'évaluations par UE

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

(D) Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Exception est faite à ces principes pour l'UE2 du semestre 6, consacrée au stage.

Motif de la dérogation : Un enseignant référent et le tuteur en entreprise suivent à intervalle régulier le bon déroulement du stage avec l'étudiant.

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Langues vivantes - semestre 5 - parcours musicologie -		3	1							
Langues vivantes - semestre 5 - parcours musicologie -		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
UE2 - professionnalisation - semestre 5 - parcours musicologie		3	1							
gravure musicale II - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		1	Epreuve pratique N°1 Créneau E.D.T.	A	00:30	N	
					2	Epreuve pratique N°2 Créneau E.D.T.	A	00:45	O	
Initiation à la recherche - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		2	Un dossier Créneau dédié	A		O	
UE3 - Spécialisation disciplinaire - semestre 5 - parcours musicologie		9	3							
Analyse de la musique et des répertoires musicaux I - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
Analyse de la musique et des répertoires musicaux II - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	01:00	O	
Analyse de la musique et des répertoires musicaux III - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
UE4 - Discipline musicales techniques - semestre 5 - parcours musicologie		3	1							
Formation de l'oreille - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:00	O	
					1	Evaluation continue avec 2 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Ecriture musicale et théorie de l'harmonie - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		1	5 devoirs maison Créneau E.D.T	A		N	
					2	Devoir sur table Créneau dédié	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Ontologie de l'œuvre d'art - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Histoire de l'opéra - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Méthodologie de commentaire d'écoute - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:30	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	00:45	O	
UE6 - Pratique musicale - semestre 5 - parcours musicologie		3	1							
Pratique vocale d'ensemble - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Pratique instrumentale d'ensemble - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7 - personnalisation du parcours de l'étudiant - semestre 5 - parcours musicologie		3	1							
1a) orientation musique - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		0	Voir licence musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		1	Dossier Créneau dédié	A		O	
					1	Dossier Créneau dédié	A		O	
1c) Orientation arts - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
					0	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
					0	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
					0	Voir département d'origine	A		N	
1f) Orientation enseignement - semestre 5 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T./ Moyenne de tous les contrôles	A		N	
Semestre 6 - Musicologie		30								
UE1 - Langues vivantes - semestre 6 - parcours musicologie -		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE2 - professionnalisation - semestre 6 - parcours musicologie		3	1		0	Voir département d'origine	A		N	
Stage - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Dossier Créneau dédié	A		O	
UE3 - Spécialisation disciplinaire - semestre 6 - parcours musicologie		9	3							
Analyse de la musique et des répertoires musicaux IV - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
Analyse de la musique et des répertoires musicaux V - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
Analyse de la musique et des répertoires musicaux VI- semestre 6 - parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
					1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
UE4 - Discipline musicales techniques - semestre 6 - parcours musicologie		3	1							
Formation de l'oreille - semestre 6- parcours musicologie		-	1		2	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:00	O	
					1	Evaluation continue avec 2 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Ecriture musicale et théorie de l'harmonie - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	5 devoirs maison Créneau E.D.T	A		N	
					2	Devoir sur table Créneau dédié	E	02:00	O	
UE5 - Compétences musicologiques transversales et savoirs pluridisciplinaires - semestre 6 - parcours musicologie		6	2							
Esthétique de la musique - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Sémiologie - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau E.D.T.	E	01:00	O	
Histoire moderne et contemporaine - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	00:45	N	
					2	Devoir sur table N°2 Créneau dédié	E	02:00	O	
UE6 - Pratique musicale - semestre 6 - parcours musicologie		3	1							
Pratique vocale d'ensemble - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
Pratique instrumentale d'ensemble - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue avec 3 contrôles pratiques. Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A	00:15	N	
UE7 - personnalisation du parcours de l'étudiant - semestre 6 - parcours musicologie		3	1							
1a) orientation musique - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		0	Voir licence Musiques actuelles	A		N	
1b) orientation professionnalisation - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Dossier Créneau dédié	A		O	
1c) Orientation arts - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
1d) Orientation langue vivante - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
1e) Orientation ouverture - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		0	Voir département d'origine	A		N	
1f) Orientation enseignement - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Evaluation continue Créneau E.D.T.Évaluation hebdomadaire	A	15:00	N	
1g) Orientation "recherche" - semestre 6 - parcours musicologie		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		O	
					1	Évaluation continue avec 2 épreuves d'assiduité Créneau E.D.T. / Moyenne de tous les contrôles	A		N	

Document Interne

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté des arts

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Master 1 - Arts plastiques - Ecritures critiques et curatoriales de l'art et des cultures visuelles	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Arts plastiques - Recherches et pratiques situées	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Cinéma et audiovisuel - Théorie, analyse et histoire des formes cinématographiques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Design : Environnements numériques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Design : Environnements publics	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Musicologie - Écoute critique et production en musiques actuelles	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Musicologie - Études et recherche en musique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Musique - Composition et interprétation musicale	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Arts de la scène et du spectacle vivant - Approches critiques des arts de la scène	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Arts de la scène et du spectacle vivant - Approches des politiques des arts de la scène et de leur médiation	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

MASTER

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 4

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.	Dérogations : 0
<p>Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables</p> <ul style="list-style-type: none"> • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; • un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) <p>A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés</p>	Dérogations : 1
L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.	Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

<p>L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.</p>	
<p>La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.</p>	Dérogations : 0
<p>L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.</p>	Dérogations : 0
<p>Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master. La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités. Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.</p>	

Validation d'acquis

<p>Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.</p>	Dérogations : 0
--	-----------------

Mise en situation professionnelle

<p>La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.</p>	
---	--

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 3

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 1

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 1

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 3

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Additionnels : 1

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 3

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

Document confidentiel

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour tous les éléments de la formation. Toute absence doit être justifiée dans (D) les 7 jours ouvrés auprès des enseignants. À partir de trois absences injustifiées, le ou les éléments concernés seront sanctionnés par une moyenne de 0/20.

Motif de la dérogation : La formation en arts visuels nécessite une participation et un suivi régulier.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles. Toutefois, la moyenne minimale de compensation est de 8/20 pour toutes les UE

Motif de la dérogation : La moyenne minimale de compensation de 8/20 est fixée pour assurer l'équilibre de la notation, des connaissances et des compétences, entre les cours théoriques et les cours de pratiques.

Capitalisation

En cas de **redoublement**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant.

- (D) En cas de **modification** de l'offre de formation, afin de préserver ces acquis, un contrat pédagogique est signé entre l'étudiant et le responsable de filière afin de déterminer les cours et unités d'enseignements validés correspondants à l'ancienne offre de formation

Motif de la dérogation : Le contrat pédagogique établi en début d'année universitaire précise les cours ou unités d'enseignement acquis au titre de l'ancienne offre de formation.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 Master 1 - Arts plastiques - Écritures critiques et curatoriales de l'art et des cultures visuelles		30	1													
UE1 - Méthodologie de la recherche - (élaborer et mener une recherche universitaire) - S1		6	2	8												
S1 - Séminaire de recherche (mémoire-essai)		4	1		3	Dossier et participation	A		CC			3	Dossier retravaillé	A		
S1 - Méthodologie		2	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier retravaillé	A		
UE2 - Approches théoriques interdisciplinaires (construire une approche pluridisciplinaire, théorique et pratique autour des cultures visuelles) - S1		9	2	8												
S1 - Critique des images et des savoirs visuels		3	2		2	Travaux et dossier	A		CC			2	Dossier retravaillé	A		
S1 - Histoire et théorie des discours sur l'art		3	2		2	Dossier et participation	A		CC			2	Dossier retravaillé	A		
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREA - S1		-	1		1	Dossier	A					1	Dossier	A		
UE3 - Pratiques - S1		9	2	8												
S1 - Atelier écriture critique et créative		3	3		3	Dossier	A		CC			3	Dossier retravaillé	A		
S1 - Atelier Politiques et pratiques curatoriales		3	3		3	Dossier et participation	A		CC			1	Dossier retravaillé	A		
S1 - Atelier écritures curatoriales		3	3		3	Dossier et participation	A		CC			3	Dossier retravaillé	A		
UE4- Professionnalisation (se professionnaliser et s'ouvrir) - S1		6	1	8												
S1 - Anglais disciplinaire		3	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A		
S1 - Langue		3	1		1	Dossier et participation	A		CC			1	Dossier retravaillé	A		
S1 - Rencontres du milieu professionnel		2	1		1	Dossier et participation	A		CC			1	Dossier retravaillé	A		
S1 - Préparation au stage en milieu professionnel		1	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier retravaillé	A		

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S1		3	1																
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT		0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A					
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 2 Master 1 - Arts plastiques - Écritures critiques et curatoriales de l'art et des cultures visuelles		30	1																
UE1 - Méthodologie de la recherche - (mener une recherche universitaire) - S2		6	2	8															
S2 - Séminaire de recherche (mémoire-essai)		6	3		3	Dossier et participation	A		CC			3	Dossier retravaillé	A					
UE2 - Approches théoriques interdisciplinaires (construire une approche pluridisciplinaire, théorique et pratique autour des cultures visuelles) - S2		9	3	8															
S2 - Critique des images et des savoirs visuels		3	2		2	Travaux et dossier	A		CC			2	Dossier retravaillé	A					
S2 - Histoire et théorie des discours sur l'art		3	2		2	Dossier et participation	A		CC			2	Dossier retravaillé	A					
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREA - S2		-	1		1	Dossier	A					1	Dossier	A					
UE3 - Pratiques - S2		9	2	8															
S2 - Atelier écriture critique et créative		3	3		3	Dossier	A		CC			3	Dossier retravaillé	A					
S2 - Atelier Politiques et pratiques curatoriales		3	3		3	Dossier et participation	A		CC			3	Dossier retravaillé	A					
S2 - Atelier écritures curatoriales		3	3		3	Dossier et participation	A		CC			3	Dossier retravaillé	A					
UE4 - Professionnalisation (se professionnaliser et s'ouvrir) - S2		6	1	8															
S2 - Anglais disciplinaire		3	1		1	Exercices et travaux sur place	A		CC			1	Exercices sur place	A					
S2 - Langue		3	1		1	Dossier et participation	A		CC			1	Dossier retravaillé	A					
S2 - Rencontres du milieu professionnel		3	1		1	Dossier et participation	A		CC			1	Dossier retravaillé	A					
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREA - S2		-	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - Arts plastiques - Recherches et pratiques situées		
UE1 - Langue vivante - S1		30																	
S1 - Anglais disciplinaire		3	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S1 - Autre langue		-	1		1	Voir modalités du département concerné	A		CC			1	Voir modalités du département concerné	A					
UE2 - Recherche Théorie & Pratique et méthodologie - S1		6	2	8															
S1 - Séminaire de recherche		-	3		3	Dossier de textes	A		CC			3	Dossier révisé	A					
S1 - Méthodologie		2	2		1	Dossier	A		CC			1	Dossier retravaillé	A					
S1 - Stage (préparation)		-	1		0	Activité sans évaluation (présence obligatoire)	A		CC										
UE3 - Approches théoriques interdisciplinaires - S1		9	3	8															
S1 - Problématiques actuelles des Arts		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S1 - Esthétique		-	1		1	1 Ecrit	E	01:30	CT			1	1 Ecrit	E	01:30				
S1 - Séminaire Interdisciplinaires 1		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S1 - Séminaire Interdisciplinaires 2		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S1 - Séminaire Interdisciplinaires 3		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREA - S1		-	1		1	Dossier	A					1	Dossier	A					
UE4 - Pratique et projet professionnel - S1		12	3	8															
S1 - Laboratoire de recherche artistique		-	2		2	Travaux et dossier (catalogue)	A		CC			2	Dossier révisé	A					
S1 - Atelier d'expérimentation artistique		-	1		1	Dossier travaux	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S1 - Projet collectif professionnel		-	1		1	Dossier de travaux et participation	A		CC			1	Dossier révisé	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S1		3	1																

Document intermédiaire

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREEA		3
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 2 - Arts plastiques - Recherches et pratiques situées		30																	
UE1 - Langue vivante - S2		3	1																
S2 - Anglais disciplinaire		3	1		1	Exercices et travaux sur place	A		CC			1	Exercices sur place	A					
S2 - Autre langue		-	1		1	Voir modalités du département concerné	A		CC			1	Voir modalités du département concerné	A					
UE2 - Recherche Théorie & Pratique et méthodologie - S2		6	3	8															
S2 - Séminaire de recherche (méthodologie)		-	1		1	Dossier de textes	A		CC			1	Dossier révisé	A					
UE3 - Approches théoriques interdisciplinaires - S2		9	3	8															
S2 - Problématiques actuelles des Arts plastiques		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S2 - Esthétique		-	1		1	1 Ecrit	E	01:30	CT			1	1 Ecrit	E	01:30				
S2 - Séminaire Interdisciplinaires 1		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S2 - Séminaire Interdisciplinaires 2		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S2 - Séminaire Interdisciplinaires 3		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREEA - S2		-	1		1	Dossier	A					1	Dossier	A					
UE4 - Pratique et projet professionnel - S2		12	3	8															
S2 - Laboratoire de recherche artistique		-	2		4	Travaux et dossier (catalogue)	A		CC			4	Dossier révisé	A					
S2 - Atelier d'expérimentation artistique		-	1		2	Dossier de travaux	A		CC			2	Dossier révisé	A					
S2 - Projet collectif professionnel		-	1		2	Dossier de travaux et participation	A		CC			2	Dossier révisé	A					
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREEA - S2		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - Théorie, analyse et histoire des formes cinématographiques		
UE1- Langue vivante - M1 semestre 1		30	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Faculté Langues	A		CT			1	Modalités d'évaluation CRAL ou Faculté Langues	A					
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
Cours disciplinaire en anglais-UE1-S1		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	CT			1	Dossier	A					
UE2 -Projet- M1 semestre 1		3	1																
Méthodologie de la recherche et bilan d'étape - UE2- M1semestre 1		-	1	2	1	Devoir en temps libre	A		CT			1	Devoir en temps libre	A					
					1	Bilan d'étape	A		CT		1	Bilan d'étape	A						
Méthodologie appliquée: vie de la recherche		-	1		1	Exposé	O	00:15	CT			1	Dossier	A					
Méthodologie appliquée: lectures théoriques		-	1		1	Exposé	O	00:15	CT			1	Dossier	A					
UE3 - Enseignement interdisciplinaire - M1semestre 1(Liste de cours au choix)		3	1		1	Modalités d'évaluation Composante choisie	A		CT			1	Modalités d'évaluation Composante choisie	A					
Cours au choix dans l'autre parcours-UE3-M1 Semestre1 Théorie		-	1		1	Modalités d'évaluation selon composante choisie	A		CT			1	Modalités d'évaluation selon composante choisie	A					
Cours au choix proposé par un autre département-UE3-M1 semestre1 Théorie		-	1		1	Modalités d'évaluation selon parcours choisi	A		CT			1	Modalités d'évaluation selon parcours choisi	A					
Stage facultatif (6 à 8 semaines)		-	1		1	Rapport de stage	A		CT			1	Rapport de stage	A					

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREA - S1		-			1	Dossier	A					1	Dossier	A					
UE4 -Théorie et histoire des formes - M1semestre 1		9	3																
Dramaturgie, écriture de scénario, analyse de structures. - UE4 -M1semestre 1		-	1		1	Devoir en temps libre	A		CT			1	Devoir en temps libre	A					
Ecrire un article scientifique- UE4 - M1- semestre1		-	1		1	Devoir en temps libre	A		CT			1	Devoir en temps libre	A					
UE5 - Analyse filmique 1 - M1semestre 1		12	4																
Analyse filmique1 - UE5 - M1semestre 1		-	1		1	Devoir sur table	E	03:00	CC			1	Devoir sur table	E	03:00				
TD Analyse filmique 1-UE5-M1semestre 1		-	1		1	Présentation d'un film-analyse	O	00:15	CC			1	Présentation d'un film-analyse	O	00:15				
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S1		3	1																
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT		0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A					
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 2 - Théorie, analyse et histoire des formes cinématographiques		30	1																
UE1 - Langue vivante - M1- semestre 2		3	1		1	Modalités d'évaluation CRAL ou Faculté Langues	A		CT			1	Modalités d'évaluation CRAL ou Faculté Langues	A					
Anglais - S2 Master		-			2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
Cours disciplinaire en anglais-UE1-S1		-	1		1	Devoir sur table	E	01:00	CT			1	Dossier	A					
UE2 -Projet- M1semestre 2		3	1																

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Méthodologie du mémoire et mémoire de fin d'année - UE2 - M1semestre 2		-	2		1	Mémoire préparatoire	A		CT			1	Mémoire préparatoire	A					
					1	Devoir en temps libre	A		CT			1	Devoir en temps libre	A					
Rencontres avec les professionnels - UE2 - M1semestre 2		-	1		1	Dossier en temps libre	A		CT			1	Dossier en temps libre	A					
Méthodologie appliquée- UE2-M1- semestre choix de 2 TD sur 3 cours proposés		-	1																
Compétences dramaturgiques-M1-UE2		-	1		1	Devoir sur table	E	02:00	CT			1	Devoir sur table	E	02:00				
Se présenter en milieu professionnel-M1-UE2		-	1		1	Devoir en temps libre	A		CT			1	Devoir en temps libre	A					
Graphisme-M1-UE2		-	1		1	Dossier en temps libre	A		CT			1	Dossier en temps libre	A					
Edition, animation revue		-	1		1	Devoir en temps libre	A		CT			1	Devoir en temps libre	A					
UE3-Enseignement interdisciplinaire-M1 semestre 2(Liste cours au choix)		3	1		1	Modalités d'évaluation composante choisie	A		CT			1	Modalités d'évaluation composante choisie	A					
Cours au choix dans l'autre parcours-UE3-M1 Semestre2 Théorie		-	1		1	Modalités d'évaluation selon parcours choisi	A		CT			1	Modalités d'évaluation selon parcours choisi	A					
Cours au choix dans un autre département-UE3-M1 Semestre2 Théorie		-	1		1	Modalités d'évaluation selon département choisi	A		CT			1	Modalités d'évaluation selon département choisi	A					
Stage de 6 à 8 semaines(au choix)UE3-M1 Semestre2 Théorie		-	1		1	Rapport de stage	A		CT			1	Rapport de stage	A					
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREA - S2		-			1	Dossier	A					1	Dossier	A					
UE4 -Théorie et histoire des formes 2 - M1semestre 2		9	3																
Théorie et histoire des formes - UE4 - M1semestre 2		-	1		1	devoir sur table	E	03:00	CT			1	devoir sur table	E	03:00				
UE5-Analyse filmique 2- M1 semestre 2		12	4																
Analyse filmique - UE5 - M1 semestre 2		-	1		1	Devoir sur table	E	03:00	CT			1	Devoir sur table	E	03:00				
TD Analyse filmique2-UE5-M1 Semestre 2 Théorie		-	1		1	Exposé	A		CT			1	Exposé	A					
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREA - S2		-																	
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Responsable(s) : Benjamin Goulon, Nolwenn Maudet

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Document interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 Master 1 - Design : Environnements numériques																			
UE1 - Langues (1 cours au choix + 1 cours obligatoire) - S1					3	1													
S1 - Anglais (au choix)		-	1		1	Dossier	A		CT		10	1	Dossier complémentaire	A					
S1 - Allemand (au choix)		-	1		1	Dossier	A		CT		10	1	Dossier complémentaire	A					
S1 - Soutien à l'expression écrite et orale (obligatoire)		-	1		1	Dossier	A		CT		10	1	Dossier complémentaire	A					
UE2 - Théorie et pratique - S1					12	4	8												
S1 - Atelier Recherche		-	1		2	Dossier et soutenance orale	A		CT		10	2	Dossier révisé	A					
S1 - Méthodologie et épistémologie de la recherche		-	1		1	Dossier	A		CT		10	1	Dossier révisé	A					
S1 - Atelier Projet expérimental		-	1		2	Dossier et soutenance orale	A		CT		10	2	Dossier révisé	A					
UE3 - Interdisciplinaire (1 cours au choix) - S1					3	1	8												
S1 - Séminaire interdisciplinaire ACCRA		-	1		1	Dossier	A		CT		10	1	Dossier révisé	A					
S1 - CM dans le parcours Environnements Publics ou dans une autre composante (Philosophie, Sciences sociales...)		-	1		1	Voir modalités à l'autre composante	A		CT		10	1	Voir modalités à l'autre composante	A					
S1 - Culture de la recherche		-	1		1	Dossier	A		CT		10	1	Dossier révisé	A					
UE4 - Thématique - S1					9	3	8												
S1 - CM Théorie du Design numérique		-	1		1	Dossier	A		CT		1	1	Dossier révisé	A					
S1 - Atelier Projet Design numérique		-	1		2	Dossier projet	A		CT		1	1	Dossier projet révisé	A					
S1 - Atelier Programmation pour le design		-	1		1	Dossier projet	A		CT		1	1	Dossier projet révisé	A					
UE5 - Professionnalisation - S1					3	1	8												
S1 - Connaissances juridiques		-	1		1	Dossier	A		CT		1	1	Dossier révisé	A					
S1 - Workshop		-	1		1	Dossier projet	A		CT		1	1	Dossier projet révisé	A					
S1 - Rencontres professionnelles		-	1		1	Validation présence	A		CT		1	1	Validation présence	A					
S1 - Préparation au stage ou semestre à l'étranger		-	1		1	Dossier	A		CT		1	1	Dossier révisé	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S1					3	1													

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 2 Master 1 - Design : Environnements numériques		30	1																
UE1 - Théorie et pratique - S2		24	4	8															
S2 - Atelier Mémoire de recherche		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier révisé	A					
S2 - Atelier Projet de fin d'études		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier révisé	A					
UE2 - Professionnalisation - S2		6	1																
S2 - Stage ou semestre à l'étranger		-	1		1	Pré-rapport de stage ou de mobilité	A		CT			1	Pré-rapport de stage ou de mobilité révisé	A					
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREA - S2		-																	
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Document interne

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Document interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 Master 1 - Design : Environnements publics																			
UE1 - Langues (1 TD langue au choix + 1 TD obligatoire) - S1					3	1													
S1 - Anglais disciplinaire (au choix)					-	1			1	Dossier	A		CT	1	Dossier complémentaire	A			
S1 - Allemand disciplinaire (au choix)					-	1			1	Dossier	A		CC	1	Dossier complémentaire	A			
S1 - Soutien à l'expression écrite et orale (obligatoire)					-	1			1	Dossier	A		CC	1	Dossier complémentaire	A			
UE2 - Théorie et pratique - S1					12	4	8												
S1 - Séminaire recherche et projet					-	2			2	Dossier recherche et soutenance orale	A		CT	2	Dossier recherche révisé	A			
S1 - Méthodologie et épistémologie de la recherche					-	1			1	Dossier	A		CT	1	Dossier révisé	A			
UE3 - Interdisciplinaire (1 cours au choix) - S1					3	1	8												
S1 - Séminaire interdisciplinaire ACCRA					-	1			1	Dossier	A		CT	1	Dossier révisé	A			
S1 - CM dans le parcours Environnements numériques					-	1			1	Dossier	A		CC	1	Dossier complémentaire	A			
S1 - CM au choix dans une autre composante (Histoire de l'art, Philosophie, Lettres...)					-	1			1	Selon attendus du module choisi	A		CC	1	Selon attendus du module choisi	A			
UE4 - Thématique - S1					9	3	8												
S1 - CM Design des environnements					-	1			1	Dossier	A		CC	1	Dossier révisé	A			
S1 - Atelier Environnements - Projet collectif					-	1			1	Dossier projet	A		CC	1	Dossier projet révisé	A			
UE5 - Professionnalisation - S1					3	1	8												
S1 - Connaissances juridiques					-	1			1	Dossier	A		CT	1	Dossier révisé	A			
S1 - Workshop					-	1			1	Dossier projet	A		CT	1	Dossier projet révisé	A			
S1 - Rencontres professionnelles					-	1			1	Validation présence	A		CC	1	Validation présence	A			
S1 - Préparation au stage ou préparation semestre à l'étranger					-	1			1	Dossier	A		CC	1	Dossier révisé	A			
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREAA - S1					3	1													

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREAA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT		0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A					
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 2 Master 1 - Design : Environnements publics		30	1																
UE1 - Théorie et pratique - S2		24	4	8															
S2 - Séminaire de recherche		-	1		2	Dossier recherche	A		CT			2	Dossier recherche révisé	A					
S2 - Culture de la recherche		-	1		1	Contrôle d'assiduité Validation de présence à minimum 2 conférences scientifiques en lien avec le design et les environnements publics/numériques	A		CC			1	Contrôle d'assiduité Validation de présence à minimum 2 conférences scientifiques en lien avec le design et les environnements publics/numériques	A					
UE2 - Professionnalisation - S2		6	1	8															
S2 - Stage en milieu professionnel ou semestre à l'étranger		-	1		1	Pré-rapport de stage	A		CT			1	Pré-rapport de stage révisé	A					
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREAA - S2		-	1																
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREAA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Exception est faite pour les UE 2 et 4 des semestres 1, 2 et 3, et l'UE 2 du semestre 4, qui ne sont pas compensables, et pour lesquelles l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire.

Motif de la dérogation : Afin de préserver les chances d'insertion professionnelle des diplômés et la qualité du diplôme, ces UE ne peuvent pas être acquises par compensation.

Session de rattrapage

- Une session de rattrapage est organisée.
- (D) Elle concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.
- (D) Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Motif de la dérogation : La formation fait le choix de proposer une session de rattrapage.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

- Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.
- (D) Les enseignants souhaitent changer le nombre et la nature des épreuves prévues pour la session de rattrapage

Motif de la dérogation : La dérogation que nous demandons pour conserver le principe (en vigueur depuis plusieurs années) de demander aux étudiants de master, lors des rattrapages d'un certain nombre d'éléments, des dossiers plutôt qu'une reconduction des modalités des épreuves terminales, repose sur l'idée et l'expérience que cette pratique permet aux étudiants concernés une meilleure dynamique de travail et un lien plus étroit avec la recherche grâce au suivi qui s'établit avec l'enseignant concerné. Ainsi, les étudiants défaillants ne font pas que se présenter une deuxième fois à l'épreuve dans l'espoir d'être plus chanceux, mais bénéficient d'une possibilité de combler leurs lacunes.

Document Intermédiaire

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 M1 ECPMA																			
UE1- S1 Langues vivantes					3	1													
Anglais -S1		-	1		1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30	CT			1	Devoir sur table	E	01:30				
UE2 - S1 outils de la recherche					9	3													
Méthodologie de la recherche-S1		-	1		1	Un écrit Créneau dédié	E	02:00	CC			1	Un dossier	A					
Mémoire - S1		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
UE3 - S1- Enseignements interdisciplinaires					3	1													
Esthétique-S1		-	1		1	Devoir sur table Créneau E.D.T.	E	01:30	CT			1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30				
Séminaire interdisciplinaire -S1		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
UE4- S1 M1 Séminaire d'écoute critique					-	4													
Acoustique et traitement du signal		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	01:30	CT			1	Un dossier Créneau dédié	A					
Écoute critique sur format chanson		-	1		0.5	Un ensemble de mixes en C.C. Créneau E.D.T.	A		CC			1	Un ensemble de mixes	A					
					0.5	Examen présentation jury Créneau dédié	O	00:30	CT										
Savoirs-faire techniques 1 : prise de son, mixage 1		-	1		2	Contrôle continu Créneau E.D.T.	A		CC			1	Un oral Créneau dédié	O	00:30				
UE5- S1-Ouverture					3	1													
cours de 3 ECTS ou stage bref -S1		-	1		1	Voir département d'origine Pour le stage, dossier à rendre	A		CC			1	Voir département d'origine Pour le stage, dossier à rendre	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREAA - S1					3	1													

Document intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 2 M1 ECPMA		30	1																
UE1-S2-Langues vivantes		3	1																
Anglais -S2		-	1		1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30	CT			1	Devoir sur table	E	01:30				
UE2-S2-Outils de la recherche		9	3																
Rédaction encadrée d'un texte musicologique -S2		-	1		1	Un dossier (avec convocation) Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
Journée d'étude I-S2			1		1	Un dossier A rendre en fin de semestre	A		CT			1	Un dossier	A					
					1	Un exposé (participation journée d'étude) Créneau E.D.T.Exposé qui aura lieu lors de la journée d'étude en début de semestre.	A		CT										
UE3-S2-Enseignements interdisciplinaires		3	1																
Esthétique-S2		-	1		1	voir département d'origine Tronc commun arts	E		CC			1	Un dossier	A					
Séminaire interdisciplinaire -S2		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
UE4- S2 M1 Séminaire d'écoute critique		-	4																
Acoustique et traitement du signal 2		-	1		1	Devoir sur table N°1 Créneau E.D.T.	E	01:30	CT			1	Un dossier	A					
Savoirs-faire techniques 2: mixage2, post-production1, sonorisation		-	1		1	Examen présentation jury Créneau dédié	O	01:30	CT			1	Un oral Créneau dédié	O	00:30				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Écoute critique sur formats courts: publicité, illustration sonore		-
					0.5	Une présentation personnelle de mixes devant jury Créneau dédié	O	00:30	CT										
UE5-S2-Ouverture		3	1																
Un cours de ECTS ou stage bref -S2		-	1		1	Voir département d'origine Pour le stage, un dossier à rendre	A		CC			1	Voir département d'origine Pour le stage, un dossier à rendre	A					
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREA - S2		-																	
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Document interne

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Exception est faite pour les UE 2 et 4 des semestres 1, 2 et 3, et l'UE 2 du semestre 4, qui ne sont pas compensables, et pour lesquelles l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire.

Motif de la dérogation : Afin de préserver les chances d'insertion professionnelle des diplômés et la qualité du diplôme, ces UE ne peuvent pas être acquises par compensation.

Session de rattrapage

- Une session de rattrapage est organisée.
- (D) Elle concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.
- (D) Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Motif de la dérogation : La formation fait le choix de proposer une session de rattrapage.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

- La session de rattrapage comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.
- (D) Les enseignants de la formation souhaitent modifier le nombre et la nature des épreuves prévues pour la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : La dérogation que nous demandons pour conserver le principe (en vigueur depuis plusieurs années) de demander aux étudiants de master, lors des rattrapages d'un certain nombre d'éléments, des dossiers plutôt qu'une reconduction des modalités des épreuves terminales, repose sur l'idée et l'expérience que cette pratique permet aux étudiants concernés une meilleure dynamique de travail et un lien plus étroit avec la recherche grâce au suivi qui s'établit avec l'enseignant concerné. Ainsi, les étudiants défaillants ne font pas que se présenter une deuxième fois à l'épreuve dans l'espoir d'être plus chanceux, mais bénéficient d'une possibilité de combler leurs lacunes.

- (A) La dérogation que nous demandons pour conserver le principe (en vigueur depuis plusieurs années) de demander aux étudiants de master, lors des rattrapages d'un certain nombre d'éléments, des dossiers plutôt qu'une reconduction des modalités des épreuves terminales, repose sur l'idée et l'expérience que cette pratique permet aux étudiants concernés une meilleure dynamique de travail et un lien plus étroit avec la recherche grâce au suivi qui s'établit avec l'enseignant concerné. Ainsi, les étudiants défaillants ne font pas que se présenter une deuxième fois à l'épreuve dans l'espoir d'être plus chanceux, mais bénéficient d'une possibilité de combler leurs lacunes.

OBJETS					Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Semestre 1 - Études et recherche en musique																				
UE1- S1 Langues vivantes					3	1														
Anglais -S1		-	1		1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30	CT			1	Devoir sur table	E	01:30					
UE2 - S1 outils de la recherche					9	3	10													
Méthodologie de la recherche-S1		-	1		1	Un écrit Créneau dédié	E	02:00	CC			1	Un dossier	A						
Mémoire - S1		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A						
UE3 - S1- Enseignements interdisciplinaires					3	1														
Esthétique-S1		-	1		1	Devoir sur table Créneau E.D.T.	E	01:30	CT			1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30					
Séminaire interdisciplinaire -S1		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A						
UE4 - S1- Séminaire transversal de musicologie					12	4	10													
Séminaire Historique 1-S1		-	1		1	Un exposé de 15mn avec convocation Créneau E.D.T	O	00:15	CC			1	Un dossier	A						
Séminaire analytique 1-S1		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CC			1	Un dossier	A						
Séminaire d'histoire et théorie de l'interprétation musicale 1-S1		-	1		1	Un oral Créneau dédié	O	00:15	CT			1	Un dossier	A						
UE5- S1-Ouverture					3	1														
cours de 3 ECTS ou stage bref -S1		-	1		1	Voir département d'origine Pour le stage, dossier à rendre	A		CC			1	Voir département d'origine Pour le stage, dossier à rendre	A						
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREAA - S1					3	1														

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT		0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A					
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 2 - Études et recherche en musique		30	1																
UE1-S2-Langues vivantes		3	1																
Anglais -S2		-	1		1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30	CT			1	Devoir sur table	E	01:30				
UE2-S2-Outils de la recherche		9	3	10															
Rédaction encadrée d'un texte musicologique -S2		-	1		1	Un dossier (avec convocation) Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
Journée d'étude I-S2		-	1		1	Un dossier A rendre en fin de semestre	A		CT			1	Un dossier	A					
					1	Un exposé (participation journée d'étude) Créneau E.D.T.Exposé qui aura lieu lors de la journée d'étude en début de semestre.	A		CT										
UE3-S2-Enseignements interdisciplinaires		3	1																
Esthétique-S2		-	1		1	voir département d'origine Tronc commun arts	E		CC			1	Un dossier	A					
Séminaire interdisciplinaire -S2		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
UE4-S2-Séminaire transversal de musicologie		12	4	10															
Séminaire Historique 2-S2		-	1		1	Un oral Créneau dédié	O	00:15	CT			1	Un dossier	A					
Séminaire analytique 2-S2		-	1		1	Un oral Créneau dédié	O	00:15	CT			1	Un dossier Créneau dédié	A					
Séminaire d'histoire et théorie de l'interprétation musicale 2-S2		-	1		1	Un oral Créneau dédié	O	00:15	CT			1	Un dossier	A					
UE5-S2-Ouverture		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Un cours de ECTS ou stage bref -S2		-	1		1	Voir département d'origine Pour le stage, un dossier à rendre	A			CC			1	Voir département d'origine Pour le stage, un dossier à rendre	A				
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREA - S2		-																	
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A			CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A				

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Exception est faite pour les UE 2 et 4 des semestres 1, 2 et 3, et l'UE 2 du semestre 4, qui ne sont pas compensables, et pour lesquelles l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire.

Motif de la dérogation : Afin de préserver les chances d'insertion professionnelle des diplômés et la qualité du diplôme, ces UE ne peuvent pas être acquises par compensation.

Session de rattrapage

- Une session de rattrapage est organisée.
- (D) Elle concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.
- (D) Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Motif de la dérogation : La formation fait le choix de proposer une session de rattrapage.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

- (D) Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.
- (D) Les enseignants de la formation souhaitent modifier le nombre et la nature des épreuves prévues lors de la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : La dérogation que nous demandons pour conserver le principe (en vigueur depuis plusieurs années) de demander aux étudiants de master, lors des rattrapages d'un certain nombre d'éléments, des dossiers plutôt qu'une reconduction des modalités des épreuves terminales, repose sur l'idée et l'expérience que cette pratique permet aux étudiants concernés une meilleure dynamique de travail et un lien plus étroit avec la recherche grâce au suivi qui s'établit avec l'enseignant concerné. Ainsi, les étudiants défaillants ne font pas que se présenter une deuxième fois à l'épreuve dans l'espoir d'être plus chanceux, mais bénéficient d'une possibilité de combler leurs lacunes.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 - CIM																			
UE1 - Outils - S1					3	1													
Anglais -S1		-			1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30	CT			1	Devoir sur table	E	01:30				
Méthodologie de la recherche-S1		-			1	Un écrit Créneau dédié	E	02:00	CC			1	Un dossier	A					
UE2 - Disciplines fondamentales - S1					12	4													
Pratique musicale individuelle - S1		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
Mémoire : définition du sujet - S1		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
UE3 - Professionnalisation - S1					6	2													
Didactique générale - S1		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
Didactique appliquée - S1		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
UE4 - Séminaire transversal de musicologie - S1					6	2													
Séminaire Historique 1-S1		-			1	Un exposé de 15mn avec convocation Créneau E.D.T	O	00:15	CC			1	Un dossier	A					
Séminaire analytique 1-S1		-			1	Un dossier Créneau dédié	A		CC			1	Un dossier	A					
Séminaire d'histoire et théorie de l'interprétation musicale 1-S1		-			1	Un oral Créneau dédié	O	00:15	CT			1	Un dossier	A					
UE5 - Pratique musicale complémentaire - S1					3	1													
Pratique musicale collective - S1		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREAA - S1					3	1													

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 2 - CIM		30	1																
UE1 - Outils - S2		3	1																
Anglais -S2		-			1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30	CT			1	Devoir sur table	E	01:30				
UE2 - Disciplines fondamentales - S2		12	4																
Pratique musicale individuelle - S2		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
					1	Récital	O	00:45	CC										
Mémoire : rédaction du bilan d'étape de recherche - S2		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
UE3 - Professionnalisation - S2		6	2																
Stage d'observation - S2		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
Didactique appliquée - S2		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
UE4 - Séminaire transversal de musicologie - S2		6	2																
Séminaire Historique 2-S2		-			1	Un oral Créneau dédié	O	00:15	CT			1	Un dossier	A					
Séminaire analytique 2-S2		-			1	Un oral Créneau dédié	O	00:15	CT			1	Un dossier Créneau dédié	A					
Séminaire d'histoire et théorie de l'interprétation musicale 2-S2		-			1	Un oral Créneau dédié	O	00:15	CT			1	Un dossier	A					
UE5 - Pratique musicale complémentaire - S2		3	1																
Pratique musicale collective - S2		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREA - S2		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Langue vivante - M1 - semestre 1		3	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais (CV, entretien d'embauche, lettre de motivation)	A		N	
Langue vivante-UE1-semestre 1		-	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais (CV, entretien d'embauche, lettre de motivation)	A		N	
UE2- Formation à la recherche/Professionnalisation - M1 - semestre 1		3	1							
Méthodologie du mémoire - UE2 - M1 - semestre 1		-	1		1	Exposés #1 et #2 du mémoire de recherche	A		N	
Rédaction du bilan d'étape de recherche - UE2 - M1 - semestre 1		-	1		1	Exposés #1 et #2 du mémoire de recherche	A		N	
Débouchés professionnels - UE2 - M1 - semestre 1		-	1		1	Présentation d'une fiche métier	O	00:20	N	
UE3 - Enseignements interdisciplinaires - M1 - semestre 1		3	1		1	Dossier de recherche	A		N	
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREAA - S1		-			1	Dossier	A		N	
UE4 -Enseignements fondamentaux 1 - M1 - semestre 1		9	3							
Problématiques esthétiques - UE4 - M1 - semestre 1		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	
Arts de la scène et société- UE4 - M1 - semestre 1		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
Recherche et pratique en arts de la scène- UE4-M1-semestre 1		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
UE5 -Enseignements spécifiques- M1 - semestre 1		9	3							
Histoire et théorie des arts de la scène - UE5 - M1 - semestre 1		-	1		1	Exercice en lien avec le séminaire	A		N	
Arts de la scène non européens - UE5 - M1 - semestre 1		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	
Analyse critique de la création actuelle - UE5 - M1 - semestre 1		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
UE6- Ouverture- M1-semestre 1		3	1		1	Modalités d'évaluation de la composante choisie	A		N	
Enseignement d'ouverture- UE6-M1-semestre 1		-	1		1	Modalités d'évaluation de la composante choisie	A		N	
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREAA - S1		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		N	
Semestre 2 - Approches critiques des arts de la scène		30	1							
UE1 - Langue vivante - M1 - semestre 2		3	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais (CV,entretien d'embauche, lettre de motivation...)	A		N	
Langue vivante-UE1-semester 2		-	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais CV, entretien d'embauche,lettre de motivation	A		N	
UE2 -Formation à la recherche/professionnalisation - M1 - semestre 2		3	1							
Méthodologie du mémoire - UE2 - M1 - semestre 2		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
UE3 - Enseignements interdisciplinaires - M1 - semestre 2		3	1		1	Dossier de recherche	A		N	
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREA - S2		-			1	Dossier	A		N	
UE4 - Enseignement fondamentaux - M1 - semestre 2		9	3							
Mémoire préparatoire de recherche - UE4 - M1 - semestre 2		-	1		2	Mémoire de recherche étapes #1 et #2	A		N	
Politiques et institutions culturelles - UE4 - M1 - semestre 2		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	
Recherche et pratique de l'écriture-UE4-M1-semester 2		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
UE5 - Enseignement spécifiques - M1 - semestre 2		9	3							
Problématiques esthétiques - UE5 - M1 - semestre 2		-	1		1	Dossier de recherche	A		N	
Arts de la scène non européens - UE5 - M1 - semestre 2		-	1		1	Exercice en lien avec le séminaire	A		N	
Dramaturgie - UE5 - M1 - semestre 2		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
UE6- Ouverture-M1-semester 2		3	1							
Cours d'ouverture-UE6-M1-semester 2		-	1		1	Modalités d'évaluation de la composante choisie	A		N	
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREA - S2		-								
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		N	10

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1-Langue vivante- M1-semester 1		3	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais (CV,entretien d'embauche, lettre de motivation...)	A		N	
Langue vivante-UE1-semester 1		-	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais CV,entretien d'embauche,lettre de motivation	A		N	
UE2- Formation à la recherche/Professionalisation-M1-semester 1		3	1							
Méthodologie du mémoire-UE2-M1-semester 1		-	1		1	Exposés #1 et #2 du mémoire de recherche	A		N	
Rédaction du bilan d'étape de recherche- UE2-M1-semester 1		-	1		1	Exposés #1 et#2 du mémoire de recherche Evaluation méthodologique	A		N	
Débouchés professionnels-UE2-M1-semester 1		-	1		1	Présentation d'une fiche métier	O	00:20	N	
UE3- Enseignements interdisciplinaires- M1-semester 1		3	1		1	Dossier de recherche	A		N	
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREAA - S1		-			1	Dossier	A		N	
UE4- Enseignements fondamentaux-M1-semester 1		9	3							
Problématiques esthétiques-UE4-M1-semester 1		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	
Arts de la scène et société- UE4-M1-semester 1		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
Recherche et pratique en arts de la scène- UE4-M1-semester 1		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
UE5- Enseignements spécifiques-M1-semester 1		9	3							
Politiques des arts de la scène et leur médiation-UE5-M1-semester 1		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
Economie du spectacle vivant-UE5-M1-semester 1		-	1		1	Dossier projet et fiche d'évaluation personnelle	A		N	
Structures du spectacle vivant-UE5-M1-semester 1		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
UE6-Ouverture-M1-semester 1		3	1		1	Modalités d'évaluation composante choisie	A		N	
Cours d'ouverture-UE6-M1-semester 1		-	1		1	Modalités d'évaluation de la composante choisie	A		N	
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREAA - S1		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		N	
Semestre 2 - Approches des politiques des arts de la scène et de leur médiation		30	1							
UE1-Langue vivante-M1-semester 2		3	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais (CV,entretien d'embauche, lettre de motivation...)	A		N	
Langue vivante-UE1-semester 2		-	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais CV, entretien d'embauche, lettre de motivation	A		N	
UE2- Formation à la recherche/Professionnalisation-M1-semester 2		3	1							
Méthodologie du mémoire-UE2-M1-semester 2		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
UE3-Enseignements interdisciplinaires-M1-semester 2		3	1		1	Dossier de recherche	A		N	
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREA - S2		-			1	Dossier	A		N	
UE4-Enseignements fondamentaux- M1-semester 2		9	3							
Mémoire préparatoire de recherche-UE4-M1-semester 2		-	1		2	Mémoire de recherche étapes #1 et #2	A		N	
Politiques et institutions culturelles-UE4-M1-semester 2		-	1		1	Dissertation	E	03:00	N	
Recherche et pratique de l'écriture-UE4-M1-semester 2		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
UE5- Enseignements spécifiques-M1-semester 2		9	3							
La création et ses publics-UE5-M1-semester 2		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
Structures du spectacle vivant-UE5-M1-semester 2		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
Suivi de créations ou de festival-UE5-M1-semester 2		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
UE6- Ouverture-M1-semester 2		3	1		1	Modalités d'évaluation composante choisie	A		N	
Cours d'ouverture-UE6-M1-semester 2		-	1		1	Modalités d'évaluation de la composante choisie	A		N	
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREA - S2		-								
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		N	10

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté des arts

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/06/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Enseignements ITI - CREA	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Enseignements UR3402 ACCRA	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Arts plastiques - Écritures critiques et curatoriales de l'art et des cultures visuelles	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Arts plastiques - Préparation au concours externe de l'Agrégation d'arts plastiques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Arts plastiques - Recherches et pratiques situées	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Cinéma et audiovisuel - Coproduction internationale d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Cinéma et audiovisuel - Théorie, analyse et histoire des formes cinématographiques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Design : Environnements numériques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Design : Environnements publics	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Musicologie - Écoute critique et production en musiques actuelles	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Musicologie - Études et recherche en musique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

Master 2 - Musique - Composition et interprétation musicale	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Arts de la scène et du spectacle vivant - Approches critiques des arts de la scène	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Arts de la scène et du spectacle vivant - Approches des politiques des arts de la scène et de leur médiation	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

UE LIBRE

Règles applicables à tous les diplômes UE LIBRE sélectionnés

Inscriptions pédagogiques

Additionnels : 1

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 0

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 1

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes UE LIBRE en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve.

Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes UE LIBRE en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document Interdit

Responsable(s) : Alexandre Freund-Lehmann, Anne-Sylvie Barthel-Calvet

Drogations et alinés additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques, ainsi que de manifestations scientifiques organisées dans le cadre de l'ITI CREA.

Motif de la dérogation : Les matières dispensées dans l'UE ITI CREA sont essentiellement des cours magistraux (CM), où la présence des étudiants est indispensable pour leur validation.

Inscriptions pédagogiques

- (A) L'inscription à l'UE ITI CREA s'effectue en même temps que l'inscription pédagogique de l'étudiant au master où il est admis.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S1		3
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT	0	5	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A					
					5	Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT	0	5	5	Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
UE Supplémentaire optionnelle- Renforcement CREA - S2		-	1																
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S3		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S4		-	1																
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Document interne

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREA - S1		-
Séminaire interdisciplinaire M1 ACCRA ou CREA - S2		-	1		1	Dossier	A		N			1	Dossier	A					
Séminaire master-doctorat M2 ACCRA ou CREA - S3		-	1		1	Dossier	A		N			1	Dossier	A					
Séminaire master-doctorat M2 ACCRA ou CREA - S4		-	1		1	Dossier	A		N			1	Dossier	A					

Document

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 5

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.
La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.
Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Déroghations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Déroghations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Déroghations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Déroghations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Déroghations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Déroghations : 3

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Déroghations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 3

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 3

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

Document confidentiel

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 Master 2 - Arts plastiques - Écritures critiques et curatoriales de l'art et des cultures visuelles		30	1																
UE1 - Méthodologie de recherche (mener une recherche universitaire) - S3		9	3	8															
S3 - Séminaire de recherche (mémoire-essai)		1	1		3	Dossier et participation	A		CC			3	Dossier retravaillé	A					
UE2 - Approches théoriques interdisciplinaires (construire une approche pluridisciplinaire, théorique et pratique autour des cultures visuelles) - S3		6	1	8															
Séminaire master-doctorat M2 ACCRA ou CREEA - S3		-	1		1	Dossier	A					1	Dossier	A					
S3 - Cours d'ouverture - non spécialistes - UE2		-	1		1	Modalités de la composante concernée	A		CC			1	Modalités de la composante concernée	A					
UE3 - Pratiques - S3		9	1	8															
S3 - Atelier Écriture critique et créative		3	1		1	Dossier et participation	A		CC			1	Dossier retravaillé	A					
S3 - Atelier Projet éditorial et Écriture scientifique		6	2		2	Dossier et participation	A		CC			2	Dossier retravaillé	A					
UE4 - Professionnalisation (se professionnaliser et s'ouvrir) - S3		6	4	8															
S3 - Anglais disciplinaire		3	1		1	Dossier et participation	A		CC			1	Dossier retravaillé	A					
S3 - Langue		3	1		1	Modalités auprès de la composante concernée	A		CC			1	Modalités auprès de la composante concernée	A					
S1 - Rencontres du milieu professionnel		2	1		1	Dossier et participation	A		CC			1	Dossier retravaillé	A					
S3 - Préparation au stage en milieu professionnel		1	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier retravaillé	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREEA - S3		3	1																

Document intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREEA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT		0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A					
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 4 Master 2 - Arts plastiques - Écritures critiques et curatoriales de l'art et des cultures visuelles		30																	
UE1 - Méthodologie de la recherche (mener une recherche universitaire) - S4		24	9	8															
S4 - Séminaire Mémoire-essai		3	3		3	Dossier et participation	A		CC			3	Dossier retravaillé	A					
S4 - Rédaction et soutenance du TER		21	6		6	Mémoire et soutenance	A		CT										
UE2 - Pratiques - S4		6	1	8															
S4 - Atelier projet éditorial et Ecriture scientifique		6	1		1	Dossier et participation	A		CC			1	Dossier retravaillé	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREEA - S4		-	1																
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREEA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Document interne

Responsable(s) : Eric Laniol

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 Master 2 - Arts plastiques - Préparation au concours externe de l'agrégation d'arts plastiques																			
UE1 - Epreuves pratiques d'admissibilité - S3		3	1																
S3 - Méthodologie de l'épreuve pratique plastique		-	1		4	Dossier des travaux et des simulations du semestre	A		CC			4	Dossier : reprise des travaux en échec	A					
S3 - Méthodologie de la note d'intention		-	1		1	Dossier des notes d'intention du semestre	A		CC			1	Dossier : reprise des travaux en échec	A					
UE2 - Epreuves écrites d'admissibilité - S3		6	2																
S3 - Préparation à l'épreuve d'esthétique et sciences de l'art		-	1		1	Moyenne des exercices et simulations du semestre	E	06:00	CC			1	Reprise des exercices et simulations en échec	E	06:00				
S3 - Préparation à l'épreuve écrite d'histoire de l'art (sujet 1)		-	1		1	Moyenne des exercices et simulations du semestre	E	06:00	CC			1	Reprise des exercices et simulations en échec	E	06:00				
S3 - Préparation à l'épreuve écrite d'histoire de l'art (sujet 2)		-	1		1	Moyenne des exercices et simulations du semestre	E	06:00	CC			1	Reprise des exercices et simulations en échec	E	06:00				
UE3 - Didactique et pédagogie - S3		3	1																
S3 - Connaissance du cadre professionnel et analyse des programmes		-	1		1	Evaluation des connaissances acquises : oraux	O	00:20	CC			1	Réévaluation des connaissances acquises	O	00:20				
UE4 - Langue - S3		3	1																
S3 - Anglais disciplinaire		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier	A					
S3 - Autre langue		-	1		1	Voir modalités du département concerné	A		CC	10		1	Voir modalités du département concerné	A					
S3 - Autre langue		-	1		1	Voir Modalités faculté des Langues	A		CC			1	Voir Modalités faculté des Langues	A					
UE5 - Recherche et méthodologie - S3		15	5																
S3 - Séminaire de recherche et méthodologie		-	1		1	Dossier de textes	A		CC			1	Dossier révisé	A					
Semestre 4 Master 2 - Arts plastiques - Préparation au concours externe de l'agrégation d'arts plastiques																			
UE1 - Préparation aux épreuves de l'admissibilité - S4		3	1																
S4 - Simulations de l'épreuve de pratique plastiques		-	1		1	Dossier des travaux et simulations du semestre	A		CC			1	Dossier : reprise des travaux en échec	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
S4 - Simulations de l'épreuve d'esthétique et sciences de l'art		-	1		1	Moyenne des exercices et simulations du semestre	E	06:00	CC			1	Reprise des exercices et simulations en échec	E	06:00				
S4 - Simulations de l'épreuve écrite d'histoire de l'art 1		-	1		1	Moyenne des exercices et simulations du semestre	E	06:00	CC			1	Reprise des exercices et simulations en échec	E	06:00				
S4 - Simulations de l'épreuve écrite d'histoire de l'art 2		-	1		1	Moyenne des exercices et simulations du semestre	E	06:00	CC			1	Reprise des exercices et simulations en échec	E	06:00				
UE2 - Epreuve pratique d'admission - S4		6	2																
S4 - Méthodologie de l'épreuve et du projet		-	1		4	Dossier des travaux et simulations du semestre	A	06:00	CC			4	Dossier : Reprise des travaux en échec	A	06:00				
S4 - Simulation de l'épreuve et de l'entretien		-	1		1	Simulations de l'épreuve	O	01:00	CC			1	Epreuve orale	O	01:00				
UE3 - Epreuve de leçon - S4		6	2																
S4 - Méthodologie de l'épreuve et simulation		-	1		1	Dossier des travaux et oraux du semestre	A	01:30	CC			1	Reprise des travaux et oraux en échec	A	01:30				
UE4 - Epreuve cultures artistiques - S4		3	1																
S4 - Méthodologie de l'épreuve (selon option choisie)		-	1		0	Pas d'évaluation : cours de préparation à l'épreuve oral	A		CC										
S4 - Simulation de l'épreuve et de l'entretien		-	1		1	Simulations de l'épreuve	O	01:00	CC			1	Epreuve orale	O	01:00				
UE5 - Recherche et méthodologie - S4		12	4																
S4 - Séminaire de recherche (préparation TER)		-	1		1	Dossier de textes	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S4 - Rédaction du TER		-	1		1	Mémoire et soutenance	A		CT			1	Pas de rattrapage	A					

Document Interne

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Document interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 - Arts plastiques - Recherches et pratiques situées					30	1													
UE1 - Langue vivante - S3					3	1													
S3 - Anglais disciplinaire					-	1	1	Dossier	A		CC	1	Dossier	A					
S3 - Autre langue					-	1	1	Voir modalités du département concerné	A		CC	10	Voir modalités du département concerné	A					
UE2 - Recherche Théorie & Pratique et interdisciplinaire - S3					12	4	8												
S3 - Séminaire de recherche et méthodologie					-	3	1	Dossier de textes	A		CC	1	Dossier révisé	A					
S3 - Séminaire master-doctorat 1					-	1	1	Dossier	A		CC	1	Dossier révisé	A					
S3 - Séminaire master-doctorat 2					-	1	1	Dossier	A		CC	1	Dossier révisé	A					
S3 - Séminaire master-doctorat 3					-	1	1	Dossier	A		CC	1	Dossier révisé	A					
UE3 - Pratique et projet professionnel - S3					15	4	8												
S3 - Laboratoire de recherche artistique					-	3	3	Travaux et dossier (catalogue)	A		CC	3	Dossier révisé	A					
S3 - Atelier d'expérimentation artistique					-	1	1	Dossier travaux	A		CC	1	Dossier révisé	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S3					3	1													
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA					3	1	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT	0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A				
							5	Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT	0	5	Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A				
Semestre 4 - Arts plastiques - Recherches et pratiques situées					30	1													
UE1 - TER - S4					15	5	8												
S4 - Rédaction du TER					-	1	1	Mémoire et soutenance	A		CT	1	Pas de rattrapage	A					
UE2 - Recherche Théorie & Pratique et méthodologie - S4					6	2	8												
S4 - Séminaire de recherche (préparation TER)					-	1	1	Dossier de textes	A		CC	1	Dossier révisé	A					
UE3 - Pratique et projet professionnel - S4					9	3	8												
S4 - Laboratoire de recherche artistique					-	4	4	Dossier de travaux	A		CC	4	Dossier révisé	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S4 - Projet collectif professionnel et orientation individuelle		-
S4 - Stage en milieu professionnel (suivi)		-	2		2	Rapport de stage	A		CC			2	Rapport de stage corrigé	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREEA - S4		-	1																
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREEA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 3 - Coproduction internationale d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles		
UE1- Langue vivante étrangère ou Stage en pays non francophone-M2 Semestre 3		30	1																
Langue vivante-UE1-M2 semestre 3		3	1		1	Devoir sur table	E	02:00	CC			1	Dossier	A					
Stage-UE1-M2		-	1		1	Rapport de stage	A		CT			1	Rapport de stage	A					
UE2-Projet - Semestre 3		3	1																
Méthodologie du mémoire et de la soutenance-UE2-semestre 3		-	1		1	Simulation de soutenance	O	00:30	CT			1	Simulation de soutenance	O	00:30				
Méthodologie appliquée: Devis et financement long métrage-UE2-semestre 3		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier	A					
Préparation au stage-UE2-semestre 3		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier	A					
Notes de lecture de scénarios 3		-	1		1	Oral	O	00:15	CT			1	Oral	O	00:15				
		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier	A					
		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier	A					
UE3 -Enseignement interdisciplinaire - Semestre 3(Liste de cours au choix)		3	1		1	Modalités d'évaluation composante choisie	A		CT			1	Modalités d'évaluation composante choisie	A					
Cours au choix dans l'autre parcours-UE3-M2 Semestre3 Coproduction		-	1		1	Modalités d'évaluation selon parcours choisi	A		CT			1	Modalités d'évaluation selon parcours choisi	A					
Cours au choix dans un autre département-UE3-M2 Semestre3 Coproduction		-	1		1	Modalités d'évaluation selon département choisi	A		CT			1	Modalités d'évaluation selon département choisi	A					
Séminaire master-doctorat M2 ACCRA ou CREA - S3		-	1		1	Dossier	A					1	Dossier	A					
UE4 - Réalités de la coproduction internationale- Semestre 3		6	2																

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
La coproduction: Histoire, caractéristiques et perspectives-UE4-semester 3		-	1		1	dossier	A			CT			1	dossier	A				
Etudes de cas-UE4-semester 3		-	1		1	Dossiers	A			CT			1	Dossier	A				
UE5 -Environnement de la coproduction internationale- Semestre 3		3	1																
Politiques européennes du cinéma et de l'audiovisuel-UE5-semester 3		-	1		1	Dossier présenté à l'oral	A			CT			1	Dossier	A				
Ventes internationales et évolution des marchés-UE5-semester 3		-	1		1	Dossier	A			CT			1	Dossier	A				
UE6-Mémoire de recherche-semester 3		12	4		1	Mémoire de recherche et soutenance	A			CT			1	Mémoire de recherche et soutenance	A				
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S3		3	1																
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A			CT		0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A				
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A			CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A				
Semestre 4 - Coproduction internationale d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles		30	1																
UE1 -Projet - Semestre 4		12	4																
Rencontres avec les professionnels-UE1-semester 4		-	1		1	Dossier	A			CT			1	Dossier	A				
Projet professionnel-UE1-semester 4		-	1		1	Exposé	O	00:15		CT			1	Exposé	O	00:15			
UE2 -Stage long -Semestre 4		18	6																
Stage professionnel 4 à 6 mois-UE2-semester 4		-	1		1	Rapport de stage	A			CT			1	Rapport de stage	A				
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S4		-	1																
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A			CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A				

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 3 - Théorie, analyse et histoire des formes cinématographiques		
UE1 - Langue vivante étrangère ou Stage en pays non francophone - M2 semestre 3		30																	
Langue vivante - UE1 - M2 semestre 3		3	1		1	Devoir sur table	E	02:00	CT			1	Dossier	A					
Stage-UE1-M2		-	1		1	Rapport de stage	A		CT			1	Rapport de stage	A					
UE2-Projet- M2 semestre 3		3	1																
Méthodologie du mémoire et de la soutenance - UE2 - M2 semestre 3		-	1		1	Exercice de soutenance	O	00:30	CT			1	Exercice de soutenance	O	00:30				
Méthodologie appliquée: Communication scientifique-UE2-M2 semestre3		-	1		1	Exposé	O	00:15	CT			1	Exposé	O	00:15				
Méthodologie appliquée: Ecrire un article scientifique 2		-	1		1	Devoir en temps libre	A		CT			1	Devoir en temps libre	A					
UE3 - Enseignement interdisciplinaire - M2 semestre 3(Liste de cours au choix)		3	1		1	Modalités d'évaluation composante choisie	A		CT			1	Modalités d'évaluation composante choisie	A					
Cours au choix dans l'autre parcours UE3-M2-Semestre3 Théorie		-	1		1	Modalités d'évaluation selon parcours choisi	A		CT			1	Modalités d'évaluation selon parcours choisi	A					
Cours au choix dans un autre département-UE3-M2 Semestre3 Théorie		-	1		1	Modalités d'évaluation selon département choisi	A		CT			1	Modalités d'évaluation selon département choisi	A					
Séminaire master-doctorat M2 ACCRA ou CREA - S3		-	1		1	Dossier	A					1	Dossier	A					
UE4 - Théorie et histoire des formes 3 -M2 semestre 3		12	4																
Théories et histoire des formes - UE 4 - M2 semestre 3		-	1		1	Devoir sur table	E	03:00	CT			1	Devoir sur table	E	03:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Théories et histoire des formes - UE4 -M2 semestre 3		-	1		1	Exposé	O	00:15	CT			1	Exposé	O	00:15				
UE5 -Analyse filmique - M2 semestre 3		9	3																
Analyse filmique- UE5 - M2 semestre 3		-	1		1	Devoir sur table	E	03:00	CT			1	Devoir sur table	E	03:00				
TD Analyse filmique 3 - UE5-semester 3		-	1		1	Devoir en temps libre	A		CT			1	Devoir en temps libre	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREEA - S3		3	1																
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREEA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT		0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A					
					5	Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 4 - Théorie, analyse et histoire des formes cinématographiques		30																	
UE1 -Projet - M2 semestre 4		12	4																
Rencontres avec les professionnels - UE1 -M2 semestre 4		-	1		1	Dossier en temps libre	A		CC			1	Dossier en temps libre	A					
Séminaire- UE1 -M2 semestre 4		-	1		1	Dossier en temps libre	A		CT			1	Dossier en temps libre	A					
Stage en équipe de recherche ou stage professionnalisant - UE1 - M2 semestre 4		-	1		1	Rapport de stage	A		CT			1	Rapport de stage	A					
UE2 -Mémoire de recherche - M2 semestre 4		18	6		1	mémoire et soutenance	A		CC			1	mémoire et soutenance	A					
Mémoire de recherche - UE2 M2 semestre 4		-	1		1	Mémoire et soutenance	A		CT			1	Mémoire et soutenance	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREEA - S4																			
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREEA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Responsable(s) : Benjamin Goulon, Nolwenn Maudet

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Document interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 Master 2 - Design : Environnements numériques																			
UE1 - Langues (1 TD obligatoire au choix) - S3					3	1													
S3 - Anglais (au choix)					-	1		1	Dossier	A		CC		1	Dossier complémentaire	A			
S3 - Allemand (au choix)					-	1		1	Dossier	A		CC		1	Dossier complémentaire	A			
UE2 - Théorie et pratique - S3					12	4	8												
S3 - Atelier Mémoire de recherche					-	2		2	Mémoire préparatoire et soutenance orale	A		CC		2	Mémoire révisé	A			
S3 - Atelier Projet de fin d'études					-	2		2	Dossier projet et soutenance orale	A		CC		2	Dossier projet révisé	A			
UE3 - Interdisciplinaire (1 cours au choix) - S3					3	1	8	1	moyenne	A		CC	8						
S3 - Séminaire master-doctorat ACCRA					-	1		1	Dossier	A		CC		1	Dossier révisé	A			
S3 - CM dans le parcours Environnements Publiques ou dans une autre composante (Philosophie, Sciences sociales...)					-	1		1	Dossier	A		CC		1	Dossier révisé	A			
S3 - Culture de la recherche					-	1		1	Dossier	A		CC		1	Dossier révisé	A			
UE4 - Thématique - S3					9	3	8												
S3 - CM Théorie du Design numérique					-	1		1	Dossier	A		CT		1	Dossier révisé	A			
S3 - Atelier Projet Design numérique					-	2		2	Dossier	A		CC		2	Dossier révisé	A			
S3 - Atelier Programmation pour le design					-	1		1	Dossier	A		CC		1	Dossier révisé	A			
UE5 - Professionnalisation - S3					3	1	8	1	Moyenne	A		CC	8						
S3 - Rencontres professionnelles					-	1		1	Validation présence	A		CC		1	Validation présence	A			
S3 - Workshop					-	1		1	Dossier projet	A		CC		1	Dossier projet révisé	A			
S3 - Évaluation du Stage					-	1		1	Rapport de stage	A		CC							
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S3					3	1													
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA					3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT	0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A			
								5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT	0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A			

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 4 Master 2 - Design : Environnements numériques		30																	
UE1 - Théorie et pratique - S4		30	1	8	1	Moyenne matières	A		CC	8									
S4 - Atelier Mémoire de recherche		-	3		3	Mémoire et soutenance	A		CC										
S4 - Conception éditoriale		-	3		3	Dossier projet et soutenance	A		CC										
S4 - Atelier Projet de fin d'études		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREEA - S4		-																	
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREEA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

Motif de la dérogation : Nous ne pouvons pas mettre de dispense de contrôle continu, ni de sessions spéciales d'examen, ni de régime spécifique de conservation des notes par manque de moyens logistiques.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 3 Master 2 - Design : Environnements publics		
UE1 - Langues (1 TD obligatoire au choix) - S3		3	1																
S3 - Anglais disciplinaire (au choix)		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier complémentaire	A					
S3 - Allemand disciplinaire (au choix)		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier complémentaire	A					
UE2 - Théorie et pratique - S3		12	4	8															
S3 - Séminaire de recherche		-	2		2	Mémoire préparatoire et soutenance orale	A		CT			2	Mémoire révisé	A					
S3 - Séminaire PFE		-	1		1	Dossier projet et soutenance orale	A		CC			1	Dossier projet révisé	A					
UE3 - Interdisciplinaire (1 cours au choix) - S3		3	1	8															
S3 - Séminaire master-doctorat ACCRA		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S3 - CM dans le parcours Environnements numériques		-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier révisé	A					
S3 - CM au choix dans une autre composante (Histoire de l'art, Philosophie, Lettres...)		-	1		1	Selon attendus du module choisi	A		CC			1	Selon attendus du module choisi	A					
UE4 - Thématique - S3		9	3	8															
S3 - CM Environnements		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier révisé	A					
S3 - Atelier Environnements - Organiser un événement scientifique		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Dossier révisé	A					
S3 - Atelier Environnements - Projet collectif		-	1		1	Dossier projet	A		CT			1	Dossier projet révisé	A					
UE5 - Professionnalisation - S3		3	1	8															
S3 - Rencontres professionnelles		-	1		1	Validation présence Validation de présence à minimum 2 conférences scientifiques en lien avec le design et les environnements publics	A		CT			1	Validation présence Validation de présence à minimum 2 conférences scientifiques en lien avec le design et les environnements publics	A					
S3 - Workshop		-	1		1	Dossier projet	A		CT			1	Dossier projet révisé	A					
S3 - Évaluation du Stage		-	1		1	Rapport de stage	A		CC			0	Pas de rattrapage	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S3		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREAA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT		0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A					
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 4 Master 2 - Design : Environnements publics		30	1																
UE1 - Théorie et pratique - S4		24	10	8															
S4 - Séminaire de recherche		-	2		1	Mémoire et soutenance	A		CT			0	Pas de rattrapage	A					
S4 - Séminaire PFE		-	1		1	Dossier projet et soutenance	A		CT			0	Pas de rattrapage	A					
UE2 - Thématique - S4 (2 cours obligatoires)		6	2	8															
S4 - Atelier Environnements - Projet collectif		-	1																
S4 - Atelier Environnements - Organiser un événement scientifique		-	1																
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREAA - S4		-	1																
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREAA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Document interne

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Exception est faite pour les UE 2 et 4 des semestres 1, 2 et 3, et l'UE 2 du semestre 4, qui ne sont pas compensables, et pour lesquelles l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire.

Motif de la dérogation : Afin de préserver les chances d'insertion professionnelles des diplômés et la qualité du diplôme, ces UE ne peuvent pas être acquises par compensation.

Session de rattrapage

- Une session de rattrapage est organisée.
- (D) Elle concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.
- (D) Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Motif de la dérogation : La formation fait le choix de proposer une session de rattrapage.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

- Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.
- (D) Les enseignants de la formation souhaitent modifier le nombre et la nature des épreuves prévues pour la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : La dérogation que nous demandons pour conserver le principe (en vigueur depuis plusieurs années) de demander aux étudiants de master, lors des rattrapages d'un certain nombre d'éléments, des dossiers plutôt qu'une reconduction des modalités des épreuves terminales, repose sur l'idée et l'expérience que cette pratique permet aux étudiants concernés une meilleure dynamique de travail et un lien plus étroit avec la recherche grâce au suivi qui s'établit avec l'enseignant concerné. Ainsi, les étudiants défaillants ne font pas que se présenter une deuxième fois à l'épreuve dans l'espoir d'être plus chanceux, mais bénéficient d'une possibilité de combler leurs lacunes.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 3 M2 ECPMA		
UE1 - S3 - Langues vivantes		3	1																
Anglais - S3		-	1		1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30	CT			1	Devoir sur table	E	01:30				
UE2- S3 M2 Professionnalisation		-	3																
Connaissance du milieu professionnel- S3		-	1		1	Un dossier créneau dédié	A		CT			1	un dossier	A					
Informatique musicale (maquettage et orchestration) - S3		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
Rédaction de mémoire- S3		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier Créneau dédié	A					
UE3- S3 M2 Enseignements interdisciplinaires		-	3																
Séminaire master-doctorat M2 ACCRA ou CREA - S3		-			1	Dossier	A					1	Dossier	A					
Dispositifs interactifs		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CC			1	Un dossier	A					
UE4- S3 M2 Séminaire de spécialisation musiques actuelles		-	5																
Analyse- écriture: format très court		-	1		0.5	Un ensemble de mixes en contrôle continu Créneau e.d.t.	A		CC			1	Un ensemble de mixes	A					
					0.5	Une présentation personnelle de mixs devant jury Créneau dédié	O	00:30	CT										
Écoute critique: mixage- S3		-	1		1	Une présentation devant jury Créneau dédié	O	01:30	CT			1	Une présentation devant jury Créneau dédié	O	01:30				
Savoirs-faire techniques 3: post-production 2		-	1		1	Une présentation devant jury Créneau dédié	O	01:30	CT			1	Une présentation devant le professeur Créneau dédié	O	01:30				
UE5 - S3 - Ouverture		3	1																
un cours de 3 ECTS ou stage 25h00 - S3		-	1		1	Voir département d'origine Pour le stage, rendre un dossier	A		CC			1	Voir département d'origine Pour le stage, rendre un dossier	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S3		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREEA		3
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 4 M2 ECPMA		30	1																
UE1 - S4 - Enseignements interdisciplinaires - Stage		6	2																
Séminaire Master-Doctorat - S4		-	1		1	Un dossier Créneau dédié ; sauf si remplacé par le stage long du 3e semestre	A		CT			1	Un dossier	A					
Stage - S4		-	1		1	Un dossier Validation de stage ; sauf si remplacé par le stage long du 3e semestre	A		CC			1	Un dossier Validation de stage	A					
UE2 - S4 - Mémoire		24	8																
Journée d'étude II - S4		-	1		1	Un exposé (avec convocation) Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
Soutenance de mémoire - S4		-	3		3	Soutenance de mémoire (avec convocation) Créneau dédié	O	01:00	CT			3	Soutenance de mémoire Créneau dédié	O	01:00				
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREEA - S4		-																	
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREEA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Document interne

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Exception est faite pour les UE 2 et 4 des semestre 1, 2 et 3, et l'UE 2 du semestre 4, qui ne sont pas compensables, et pour lesquelles l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire.

Motif de la dérogation : Afin de préserver les chances d'insertion professionnelle des diplômés et la qualité du diplôme, ces UE ne peuvent pas être acquises par compensation.

Session de rattrapage

- Une session de rattrapage est organisée.
- (D) Elle concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.
- (D) Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Motif de la dérogation : La formation fait le choix de proposer une session de rattrapage.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

- Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.
- (D) Les enseignants de la formation souhaitent modifier le nombre et la nature des épreuves prévues pour la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : La dérogation que nous demandons pour conserver le principe (en vigueur depuis plusieurs années) de demander aux étudiants de master, lors des rattrapages d'un certain nombre d'éléments, des dossiers plutôt qu'une reconduction des modalités des épreuves terminales, repose sur l'idée et l'expérience que cette pratique permet aux étudiants concernés une meilleure dynamique de travail et un lien plus étroit avec la recherche grâce au suivi qui s'établit avec l'enseignant concerné. Ainsi, les étudiants défaillants ne font pas que se présenter une deuxième fois à l'épreuve dans l'espoir d'être plus chanceux, mais bénéficient d'une possibilité de combler leurs lacunes.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 3 - Études et recherche en musique		
UE1 - S3 - Langues vivantes		3	1																
Anglais - S3		-	1		1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30	CT			1	Devoir sur table	E	01:30				
UE2 - S3 - Professionnalisation		6	2																
Connaissance du milieu professionnel - S3		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
Informatique musicale et art du numérique - S3		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
Rédaction de mémoire - S3		-	1		1	Un dossier (avec convocation) Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
UE3 - S3 - Enseignements interdisciplinaires - Outils de la recherche		6	2																
Séminaire Master-Doctorat - S3		-	1		1	Un dossier Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
Stage long - S3		-	1		1	Un dossier (validation de satge)	A		CC			1	Un dossier (validation de satge)	A					
Histoire et épistémologie de la recherche - S3		-	1		1	Un exposé (avec convocation) Créneau emploi du temps	O	00:15	CT			1	Un dossier	A					
UE4 - S3 - Séminaire de spécialisation disciplinaire		12	4																
Patrimoines musicaux - S3		-	1		1	Un oral Créneau dédié ; Substitution possible : "Économie / gestion du spectacle vivant" (voir département d'origine)	O	00:15	CT			1	Un dossier Créneau dédié ; Substitution possible : "Économie / gestion du spectacle vivant" (voir département d'origine)	A					
Théorie de l'analyse musicale - S3		-	1		1	Un oral Créneau dédié ; Substitution possible : "Production/administration du spectacle vivant" (voir département d'origine)	O	00:15	CT			1	Un oral pour "Production/administration du spectacle vivant", voir département d'origine	O	00:15				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Esthétique de la musique - S3		-	1		1	Un dossier Créneau dédiée ; Pour "La création et ses publics", voir département d'origine	A		CT			1	Un dossier Créneau dédié	A					
UE5 - S3 - Ouverture		3	1																
un cours de 3 ECTS ou stage 25h00 - S3		-	1		1	Voir département d'origine Pour le stage, rendre un dossier	A		CC			1	Voir département d'origine Pour le stage, rendre un dossier	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S3		3	1																
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT		0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A					
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 4 - Études et recherche en musique		30	1																
UE1 - S4 - Enseignements interdisciplinaires - Stage		6	3																
Séminaire Master-Doctorat - S4		-	1		1	Un dossier Créneau dédié ; sauf si remplacé par le stage long du 3e semestre	A		CT			1	Un dossier	A					
Stage - S4		-	1		1	Un dossier Validation de stage ; sauf si remplacé par le stage long du 3e semestre	A		CC			1	Un dossier Validation de stage	A					
UE2 - S4 - Mémoire		24	9																
Journée d'étude II - S4		-	1		1	Un exposé (avec convocation) Créneau dédié	A		CT			1	Un dossier	A					
Soutenance de mémoire - S4		-	3		3	Soutenance de mémoire (avec convocation) Créneau dédié	O	01:00	CT			3	Soutenance de mémoire Créneau dédié	O	01:00				
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S4		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREEA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Document intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Exception est faite pour les UE 2 et 4 des semestre 1, 2 et 3, et l'UE 2 du semestre 4, qui ne sont pas compensables, et pour lesquelles l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire.

Motif de la dérogation : Afin de préserver les chances d'insertion professionnelle des diplômés et la qualité du diplôme, ces UE ne peuvent pas être acquises par compensation.

Session de rattrapage

- Une session de rattrapage est organisée.
- (D) Elle concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.
- (D) Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Motif de la dérogation : La formation fait le choix de proposer une session de rattrapage.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

- Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.
- (D) Les enseignants de la formation souhaitent modifier le nombre et la nature des épreuves prévues lors de la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : La dérogation que nous demandons pour conserver le principe (en vigueur depuis plusieurs années) de demander aux étudiants de master, lors des rattrapages d'un certain nombre d'éléments, des dossiers plutôt qu'une reconduite des modalités des épreuves terminales, repose sur l'idée et l'expérience que cette pratique permet aux étudiants concernés une meilleure dynamique de travail et un lien plus étroit avec la recherche grâce au suivi qui s'établit avec l'enseignant concerné. Ainsi, les étudiants défaillants ne font pas que se présenter une deuxième fois à l'épreuve dans l'espoir d'être plus chanceux, mais bénéficient d'une possibilité de combler leurs lacunes.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 - CIM																			
UE1 - Outils - S3					3	1													
Anglais - S3		-			1	Devoir sur table Créneau dédié	E	01:30	CT			1	Devoir sur table	E	01:30				
Histoire et épistémologie de la recherche - S3		-			1	Un exposé (avec convocation) Créneau emploi du temps	O	00:15	CT			1	Un dossier	A					
Méthodologie universitaire I - semestre 1 - parcours musicologie		-			1	Ecrit N°1 Créneau E.D.T.	E	00:30											
					1	Ecrit N°2 Créneau E.D.T	E	00:30											
					2	Un dossier Créneau dédié	A												
UE2 - Disciplines fondamentales - S3					12	4													
Pratique musicale individuelle - S3		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
Rédaction de mémoire - S3		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
UE3 - Professionnalisation - S3					6	2													
Stage - S3		-	1		1	Evaluation du dossier	A		CC			1	Evaluation du dossier	A					
Direction d'ensemble - S3		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
UE4 - séminaire de spécialisation disciplinaire - S3					6	2													
Patrimoines musicaux - S3		-			1	Un oral Créneau dédié ; Substitution possible : "Économie / gestion du spectacle vivant" (voir département d'origine)	O	00:15	CT			1	Un dossier Créneau dédié ; Substitution possible : "Économie / gestion du spectacle vivant" (voir département d'origine)	A					
Théorie de l'analyse musicale - S3		-			1	Un oral Créneau dédié ; Substitution possible : "Production/administration du spectacle vivant" (voir département d'origine)	O	00:15	CT			1	Un oral pour "Production/administration du spectacle vivant", voir département d'origine	O	00:15				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Options Master		-
UE5 - Pratique musicale complémentaire - S3		3	1																
Pratique musicale collective - S3		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S3		3	1																
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		CT		0	5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A					
					5	Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		CT		0	5	Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A					
Semestre 4 - CIM		30	1																
UE1 - Pratique musicale - S4		9	3																
Pratique musicale individuelle - S4		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
Pratique musicale collective - S4		-	1		1	Contrôle continu	A		CC			1	Voir modalité Académie supérieure de musique	A					
UE2 - Mémoire et récital - S4		21	7																
Récital - S4		-	1		3	Récital	O	01:00	CC			3	Récital	A	01:00				
Soutenance de mémoire - S4		-			3	Soutenance de mémoire (avec convocation) Créneau dédié	O	01:00	CT			3	Soutenance de mémoire Créneau dédié	O	01:00				
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S4		-																	
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		CT	10	0	1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A					

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1 - Langue vivante - M2 - semestre 3		3	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais (CV, entretien d'embauche, lettre de motivation)	A		N	
Langue vivante-UE1-semestre 3		-	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais CV,Entretien d'embauche, lettre de motivation	A		N	
UE2 -Formation à la recherche/professionnalisation - M2 semestre 3		3	1							
Rédaction du bilan d'étape de recherche - UE2 - M2 - semestre 3		-	1		2	Mémoire de recherche: exposé#3 et étape#3	A		N	
Méthodologie du rapport de stage - UE2 - M2 - semestre 3		-	1		1	Rédaction d'une lettre de motivation et d'un CV en réponse à une offre d'emploi	A		N	
Préparation à l'insertion professionnelle-UE2-M2-semestre 3		-	1		1	Exposé oral de fiches métiers	A		N	
UE3 - Enseignements interdisciplinaires - M2 semestre 3		3	1		1	Dossier de recherche	A		N	
Séminaire master-doctorat M2 ACCRA ou CREAA - S3		-			1	Dossier	A		N	
UE4 - Enseignements fondamentaux - M2 semestre 3		9	3							
Analyse critique de la création scénique - UE4 - M2 - semestre 3		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
Arts de la scène et société - UE4 - M2 - semestre 3		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
Recherche et pratique en arts de la scène-UE4-M2-semestre 3		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
UE5 - Enseignements spécifiques - M2 semestre 3		9	3							
Histoire et théorie des arts de la scène - UE5 - M2 - semestre 3		-	1		1	Exercice en lien avec le séminaire	A		N	
Pratique de la recherche en arts de la scène - UE5 - M2 - semestre 3		-	1		1	Article	A		N	
Dramaturgie - UE5 - M2 - semestre 3		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
UE6-Ouverture- M2-semestre 3		3	1		1	Modalités d'évaluation composante choisie	A		N	
Cours d'ouverture-UE6-M2-semestre3		-	1		1	Modalités d'évaluation de la composante choisie	A		N	
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREAA - S3		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		N	
Semestre 4 - Approches critiques des arts de la scène		30	1							
UE1 -Rapport de stage en milieu professionnel - M2 - semestre 4		9	3							
Rapport de stage en milieu professionnel- UE1-M2-semester 4		-	1		1	Rapport de stage	A		N	
UE2 -Mémoire final de recherche - M2 - semestre 4		18	6							
Mémoire final de recherche- UE2 - M2 - semestre 4		-	1		1	Mémoire de recherche	A		N	
UE3 -Séminaire interdisciplinaire ou cycle de conférences- M2 - semestre 4		3	1		1	Dossier de recherche	A		N	
Séminaire master-doctorat M2 ACCRA ou CREA - S4		-			1	Dossier	A		N	
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S4		-								
S2/S4 - École saisonnière de l'ITI CREA		3	1		1	Dossier de synthèse Dossier de synthèse de l'ensemble des conférences et ateliers ou cas pratique issu d'un atelier.	A		N	10

Document interne

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

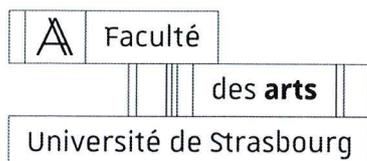
(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE1-Langue vivante- M2-semester 3		3	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais (CV, entretien d'embauche, lettre de motivation)	A		N	
Langue vivante-UE1-semester 3		-	1		1	Pratique professionnelle de l'anglais CV, entretien d'embauche, lettre de motivation	A		N	
UE2- Formation à la recherche/Professionalisation-M2-semester 3		3	1							
Rédaction du bilan d'étape de recherche-UE2-M2-semester 3		-	1		2	Mémoire de recherche: exposé #3 et étape #3	A		N	
Méthodologie du rapport de stage-UE2-M2-semester 3		-	1		1	Rédaction d'une lettre de motivation et d'un CV en réponse à une offre d'emploi	A		N	
Préparation à l'insertion professionnelle-UE2-M2-semester 3		-	1		1	Exposé oral de fiches métiers	A		N	
UE3- Enseignements interdisciplinaires-M2-semester 3		3	1		1	Dossier de recherche	A		N	
Séminaire master-doctorat M2 ACCRA ou CREA - S3		-			1	Dossier	A		N	
UE4- Enseignements fondamentaux-M2-semester 3		9	3							
Analyse critique de la création scénique-UE4-M2-semester 3		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
Arts de la scène et société- UE4-M2-semester 3		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
Recherche et pratique en arts de la scène-UE4-M2-semester 3		-	1		1	Moyenne des exercices pratiques	A		N	
UE5-Enseignements spécifiques-M2-semester 3		9	3							
Economie/Gestion du spectacle vivant- UE5-M2-semester 3		-	1		1	Présentation de la partie financière d'une demande de subvention	A		N	
Production/administration du spectacle vivant-UE5-M2-semester 3		-	1		1	Mise en situation en groupes et fiche d'évaluation personnelle	A		N	
La création et ses publics-UE5-M2-semester 3		-	1		1	Présentation d'un projet relatif au laboratoire	A		N	
UE6-Ouverture-M2-semester 3		3	1		1	Modalités d'évaluation composante choisie	A		N	
Cours d'ouverture-UE6-M2-semester 3		-	1		1	Modalités d'évaluation de la composante choisie	A		N	
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S3		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		N	
Semestre 4 - Approches des politiques des arts de la scène et de leur médiation		30	1							
UE1-Rapport de stage en milieu professionnel-M2-semester 4		9	1							
Rapport de stage en milieu professionnel-UE1-M2-semester 4		-	3		1	Rapport de stage	A		N	
UE2-Mémoire final de recherche-M2-semester 4		18	6							
Mémoire final de recherche-UE2-M2-semester 4		-	1		1	Mémoire de recherche	A		N	
UE3-Séminaire interdisciplinaire- M2-semester 4		3	1		1	Dossier de recherche	A		N	
Séminaire master-doctorat M2 ACCRA ou CREA - S4		-			1	Dossier	A		N	
UE Supplémentaire optionnelle - Renforcement CREA - S3		3	1							
S1/S3 - Séminaire « actualité de la recherche » ITI CREA		3	1		5	Dossier de synthèse sur l'ensemble des séminaires.	A		N	
					5	Mini-mémoire Mini-mémoire d'approfondissement d'une des thématiques abordées au choix de l'étudiant.	A		N	

Document interne

50 000 étudiants
35 services, 36 facultés,
écoles et instituts 78
laboratoires, 26
bibliothèques



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA FACULTE DES ARTS

DU 20/04/2023

Le Conseil de faculté s'est réuni le 20/04/2023 à 11 heures dans la salle 18 du Palais Universitaire sous la présidence de Monsieur Kristensen, Doyen.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Liste des participant-es présent-es ou représenté-es :

Collège A : M. Arbo Alessandro, M. Hascher Xavier, Mme Jolly Geneviève, M. Kristensen Stefan, M. Thomas Benjamin

Collège B : M. Diaz Sylvain, Mme Hascher Amanda, M. Lebray Sébastien, Mme Maudet Nolwenn, Mme Sanaâ Kahena, M. Sintès Guillaume.

Collège des personnels administratifs : Mme Froeliger Maud, Mme Gademann Françoise, Mme Geiger-Gulberti Amandine.

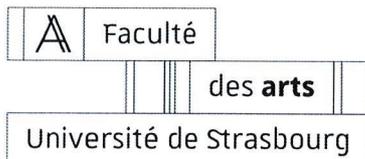
Collège des usagers étudiants : M. Gaborit Jean, Mme Chapon Janna, M. Kopp Jean, Mme Seriket Amina, M. Vivio Hugo.

Collège des personnalités extérieures : M. Lang Paul, Mme Tabaraud Charline

Membres invités : M. Damour Christophe, Mme Laghouati Mélodie, M. Bianco Aurelio, M. Philizot Vivien, Mme Padilla Abril.

Membres ayant donné pouvoir :

50 000 étudiants
35 services, 36 facultés,
écoles et instituts 78
laboratoires, 26
bibliothèques



Collège A : M. Hascher donne pouvoir à M. Arbo , Mme Jolly Geneviève donne pouvoir à M. Kristensen.

Collège B : M. Diaz donne pouvoir à M. Sintès, Mme Maudet Nolwenn donne pouvoir à Mme Sanaâ Kahena.

Collège des personnalités extérieures : Mme Tabaraud Charline donne pouvoir à M. Thomas Benjamin.

ORDRE DU JOUR :

Conseil plénier

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV des séances du 2 février et du 16 février 2023
3. Informations du Doyen
4. CFMI : adaptation de la maquette et changement de nom
5. Changements de maquette en design et arts plastiques
6. Composition du Comité de sélection pour le poste de PR en arts plastiques
7. Dialogue stratégique 2024
8. Modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (MECC) 2023-24.

Conseil restreint au collège A

9. Eméritat de Georges Bloch et de Michel Demange

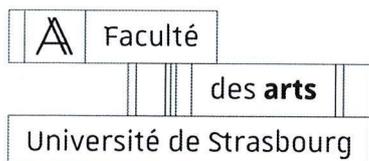
Conseil plénier

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par le Conseil de faculté.

2. Approbation du PV des séances du 2 février et du 16 février 2023

50 000 étudiants
35 services, 36 facultés,
écoles et instituts 78
laboratoires, 26
bibliothèques



Les deux PV sont adoptés à l'unanimité par le Conseil de faculté.

8. Modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (MECC) 2023-24.
Chaque département est invité à présenter les changements liés aux MECC.

Aurelio Bianco indique que pour le département de musique, les changements concernent la convocation des étudiants aux examens mais que leur durée et leur nombre n'est pas modifié.

Guillaume Sintès précise que pour le département des arts du spectacle, les corrections sont mineures et concernent des ajustements de coefficient. Il ajoute un point de vigilance à propos des MECC qu'il souhaite faire voter à l'exception de la partie concernant le module CREA qui n'a pas vocation à apparaître sur le document extrait d'EVA.

Vivien Philizot explique que les MECC des arts visuels sont encore sous la forme d'un tableau et pas d'une extraction EVA en raison du travail important généré par le changement de maquette du département et il précise que la retranscription est en cours sur EVA.

Le Conseil de faculté vote à l'unanimité en faveur des MECC présentées par les trois départements.

Fin de la séance plénière à 12h32.

Strasbourg le 20/04/2023



Stefan KRISTENSEN
Doyen

Stefan Kristensen

Doyen de la Faculté des arts

50 000 étudiants
35 services, 36 facultés,
écoles et instituts 78
laboratoires, 26
bibliothèques



Strasbourg, le 9 mai 2023

Objet : Procédure de modification des Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences. Faculté des Arts de l'Université de Strasbourg 2023-2024.

Madame la Vice-présidente en charge de la formation,

Chère collègue,

La procédure d'élaboration des Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2023-2024 s'est déroulée, à la Faculté des arts, de la manière suivante :

- Information des directeurs de départements concernant les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences adoptées en CFVU ;
- Après concertation des responsables de département, les MECC sont élaborées séparément au sein de chaque département, afin de tenir compte des spécificités de chaque discipline ;
- Réunions avec les responsables de mentions et les enseignants concernés en Licence et master ;
- Elaboration des MECC par les responsables de mention en Licence et de spécialité en Master.

Chaque département a ensuite procédé de manière spécifique comme suit :

Département des Arts visuels :

- Proposition des responsables d'études en lien avec le directeur des arts visuels pour la validation et la rédaction finale des MECC.

50 000 étudiants
35 services, 36 facultés,
écoles et instituts 78
laboratoires, 26
bibliothèques



Département des Arts du spectacle :

- tout d'abord chaque responsable de mention met en place les MECC en lien avec les responsables d'année et les responsables d'UE
- ensuite l'ensemble des MECC est synthétisé et présenté par le directeur du département en réunion de département et validé par tous les collègues avant transmission au conseil de faculté.

Département de Musique :

- Dans une première phase, le directeur du département et les responsables des diplômes ont travaillé à la mise en place des MECC. Dans une deuxième phase, l'ensemble des MECC a été synthétisé par le directeur de département.

Ainsi, les MECC ont été approuvées par le Conseil de faculté lors de sa séance du 20 avril 2023, pour leur adoption en CFVU.

Bien cordialement
Stefan KRISTENSEN
Doyen de la Faculté des Arts.



Stefan KRISTENSEN
Doyen